

# Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles



## **Propositions Pour une politique participative de l'eau à Bruxelles**

**Septembre 2011**



## Table des Matières

### Introduction

#### **Chapitre 1 - L'eau bien commun suppose un rapport au territoire naturel et la récréation de boucles écologiques : L'approche par bassins versants ou par versants**

- A - Les critères de choix des bassins versants et versants
- B - Les actions pertinentes pour rendre vivant un bassin versant
  - B.1. Renforcer la connaissance et les savoirs
    - B.1.1. Elaboration de diagnostics de l'eau par bassin versant
    - B.1.2. Histoire de l'eau et des cours d'eau
  - B.2. Les actions de transformation
    - B.2.2. Mise en valeur d'un axe structurant d'action du bassin versant ou du versant
      - a. Dans le cas des bassins versants
      - b - Dans le cas des versants
    - B.2.2. Création d'une réflexion sur les Nouvelles rivières urbaines et autres approches technologiques et mise en action
    - B.2.3. Renforcer un usage social de l'eau
    - B.2.4. Mise en relation des acteurs pour une vision globale au niveau du bassin versant
  - B.3. Actions de synthèse - Des cartographies collaboratives mises en ligne
- C. La dynamique de l'approche par bassin versant
  - C.1. Les acteurs de bassin versant
  - C.2. Vers un contrat de bassin versant ?
- D - Mise en oeuvre d'une politique par bassin versant - Bassins versants pilotes

#### **Chapitre 2 - L'eau bien commun suppose une déconcentration technologique : L'approche par les Nouvelles rivières urbaines et la diversité des techniques**

- A - Promouvoir les Nouvelles rivières urbaines<sup>1</sup>
- B - Mise à disposition et échanges des savoirs
  - B.1. Une banque de données sur les pratiques innovantes en RBC
  - B.2. Collecter des données qualitatives auprès des usagers et riverains
  - B.3. Un site internet hébergeant une cartographie collective et collaborative
- C – Créer des espaces de dialogue sur les grands choix technologiques
  - C.1. La gestion des eaux de pluie - Les bassins d'orage
  - C.2. L'assainissement – Le réseau d'égouttage
  - C.3. L'épuration – Les Steps

#### **Chapitre 3 - L'eau bien commun suppose une économie de l'eau au service du vivre-ensemble : L'approche par le droit à l'eau et le financement collectif**

- A. Penser le service de l'eau potable à partir du droit à l'eau
  - A.2. L'accès universel à l'eau potable rend désuet le terme de « facture d'eau »
- B – Renforcer et assurer le caractère public des services liés à l'eau potable
  - B.1. – Les services liés à l'eau doivent être gérés par le secteur public
  - B.2. – Renforcer la capacité de contrôle du pouvoir politique sur les services liés à l'eau
  - B.3. – Intervention financière directe de la part de la Région dans le financement des services liés à l'eau
- C - Arriver à un financement public structurel et durable de l'économie urbaine de l'eau
  - C.1. – Prise en charge collective des coûts citoyens de la politique de l'eau
  - C.2. – Développement d'une nouvelle ingénierie financière publique
- D – Le pouvoir politique doit redevenir un acteur collectif fort
  - D.1. La politique de l'eau fait partie des questions liées au vivre-ensemble
  - D.2. Le contrôle démocratique sur la politique de l'eau

---

<sup>1</sup> Cette section est, en partie, la retranscription d'un texte signé par Valérie Mahaut et qui a été publié dans Bruxelles en Mouvement n° 247-248 - avril/mai 2011

## **Chapitre 4 - L'eau comme bien commun suppose de la voir comme un patrimoine universel : L'approche transfrontière**

- A. La coopération transfrontalière (interrégionale et internationale) à l'échelle des bassins hydrographiques
  - A.1. La RBC et la coopération transfrontière : le cas de la Commission internationale de l'Escaut
  - A.2. La RBC et la coopération transrégionale au niveau belge
- B. La contribution de Bruxelles aux politiques européennes
  - B.1. Bruxelles, capitale européenne
  - B.2. Le « Blue Print »
  - B.3. La « Maison Européenne de l'Eau »
- C. La solidarité internationale pour l'eau à Bruxelles et la mise en œuvre du droit humain à l'eau dans le monde

## **Chapitre 5 - L'eau comme bien commun suppose qu'elle soit vraiment gérée en commun : L'approche par la participation**

- A. Les territoires de la participation
  - A.1 Le citoyen-acteur plutôt que le consommateur
    - A.1.1. Utilisation rationnelle de l'eau
  - A.2. Le quartier (contrats de quartier, quartier durable)
  - A.3. La participation au niveau de la commune
  - A.4. Au niveau du bassin versant
    - A.4.1. Création d'un mouvement par bassin versant
    - A.4.2. Les contrats de nouvelles rivières et de bassins versants
  - A.5. Le niveau régional
    - A.5.1. Un mouvement régional
    - A.5.2. Une 'coupole' associant tous les acteurs de la gestion de l'eau
- B. L'imaginaire de l'eau et les usages sociaux de l'eau
  - B.1. L'imaginaire de l'eau
  - B.2. Outils didactiques
  - B.3. Une Maison de l'eau bruxelloise
  - B.4. Les « Cases de l'eau »
  - B.5. Les enquêtes publiques

## Introduction

Notre hypothèse initiale est complexe. Elle suppose une relation d'équivalence entre le fait que l'eau soit un bien commun et le fait que l'eau ait droit de cité dans la ville. La proposition que nous formulons ici est sans concession, elle poursuit l'établissement de cette hypothèse pas à pas.

Notre hypothèse est née du constat que la crise de la Station d'épuration Nord de l'hiver 2009-2010 n'était autre que le premier coup de boutoir d'une idéologie marchande frappant aux portes de la gestion de l'eau à Bruxelles. Nous y voyions à l'œuvre le processus concret de la marchandisation.

En ce qui nous concerne, nous faisons le choix philosophique que l'eau bien commun est à prendre comme un fait, une évidence, et non pas comme une option idéologique. L'eau est un bien commun au même titre que l'air, la biodiversité, la langue, le savoir. L'eau est avant l'humain. Elle en est une de ses composantes vitales. Elle est essentielle pour la vie dans son ensemble. C'est un fait.

L'autre fait, indéniable celui-là, est que la ville a refoulé l'eau. La ville a perdu sa conscience de l'eau, renvoyant cette dernière dans un entrelacs de tuyauteries enfouies, au point que parfois, même nos rivières sont mises en tubes et/ou servent à transporter nos eaux usées. Tout ne serait-il pas d'ailleurs dans cette image ?

C'est à partir de ce double point de départ, donc, et forts de notre hypothèse, que nous avons travaillé à construire notre position. Cette position s'est élaborée par du débat et de la réflexion, mais aussi par de l'action et du travail sur les agencements humains. Pour le dire autrement, par du lien social.

Car en effet, si l'eau est un bien commun, si c'est une évidence philosophique, ce n'en est pas pour autant un fait social, économique et culturel approprié par tous. Le fait que l'eau soit un bien commun dans la réalité concrète des humains suppose quelques exigences. Ce sont ces exigences qui construisent notre position citoyenne et experte et qui sont à la base de la formulation de nos propositions.

Si l'eau est un bien commun, alors cela suppose :

- de rendre à l'eau un territoire naturel en ville, d'y recréer les cycles de l'eau : l'approche par bassins versants
- de décentraliser les technologies de l'eau : l'approche par les Nouvelles rivières urbaines, l'approche par le débat sur les choix technologiques
- de rendre impossible le fait qu'elle devienne un bien marchand : l'approche par le droit à l'eau et le financement collectif
- de travailler l'eau comme patrimoine universel : l'approche transfrontière, l'action à l'échelle européenne et en faveur de la solidarité internationale
- de faire que l'eau soit vraiment gérée en commun : l'approche par la participation et l'usage social de l'eau
- de créer des institutions transparentes et collaboratrices, non segmentées : l'approche déconstructive/reconstructive

L'ensemble de cette approche propose un véritable redéploiement d'une économie plurielle, déconcentrant techniques et finances au bénéfice d'une relocalisation de la production de richesses et d'un développement plus endogène.

Au terme de cette boucle de pensée/action, il nous vient une intuition. C'est que la marchandisation de l'eau qui se fonde, certes, sur une forte pensée idéologique, s'étend pour beaucoup du fait de la segmentation multiple à toutes les échelles de gestion de ce bien, du plus local à l'international. L'opportunisme marchand venant s'insérer dans nos inaptitudes pragmatiques à construire collectivement la gestion de ce bien naturel.

Nous appelons donc à créer des alliances entre citoyens, représentants politiques et opérateurs de l'eau, entre la société civile et les administrations, entre les citoyens eux-mêmes, entre quartiers, communes, bassins versants... pour répondre pragmatiquement à la conservation de l'eau comme bien commun, afin qu'elle soit gérée réellement comme un bien que nous avons en commun. Bruxelles a là un rôle à jouer comme vaste "laboratoire" de recherche en la matière.

## Chapitre 1

L'eau bien commun suppose un rapport au territoire naturel et la création de boucles écologiques

### L'approche par bassins versants ou par versants

*L'eau a façonné les paysages,  
les paysages façonnent la politique de l'eau.*

La ville a largement oublié la géographie naturelle sur laquelle elle repose. Pourtant l'eau y a été déterminante pour façonner le paysage vallonné de Bruxelles qui en est le témoignage. Mais à ce substrat géographique vient se superposer une couche urbaine composée du bâti et du social qui si elle l'épouse, le voile en partie.

Dans une ville où les sols sont de plus en plus imperméabilisés, la notion de bassin versant est apparue avec plus de force à Bruxelles lors d'événements critiques tels que les inondations et les crues. Il y a été plus précisément question de solidarité de bassin versant, indiquant l'interdépendance entre les habitants du haut de la vallée et ceux du bas. Les eaux coulent nécessairement du haut vers le bas et se rassemblent dans un exutoire, le cours d'eau, qu'il soit à ciel ouvert ou non, pouvant sortir de son lit ou de sa canalisation lors de grosses pluies.

Dans cet espace géographique, l'eau se joue des limites, que ce soit celles des parcelles ou des frontières administratives. La notion de bassin versant (et par extension de versant) indique donc un rapport spécifique entre le substrat géographique naturel, l'eau, le bâti et les habitants ou autres usagers de la ville. C'est un espace dans lequel on peut comprendre les cycles de l'eau, c'est l'unité hydrographique de base, la plus proche de l'habitant, celle sur laquelle il peut avoir prise.

Chaque bassin versant (ou versant) peut devenir le lieu de savoirs et d'actions spécifiques et pertinents à leur échelle : un diagnostic de l'eau et de sa circulation, une connaissance de l'histoire des lieux en rapport à l'eau, la forme et la qualité du réseau d'égouttage local, la géologie, les lieux possibles d'infiltration, la manière dont peut se créer une solidarité de bassin versant, etc.

Ces savoirs sont portés par des acteurs multiples et placés en situation d'interdépendance. Leur dialogue peut créer les conditions d'une intelligence collective. Ils émanent autant des pouvoirs publics, des opérateurs de l'eau, des universitaires que de ce qu'on appelle communément la société civile (comités d'habitants, associations de défense de la nature, chercheurs divers, etc.).

De manière annexe à la question de l'eau proprement dite - mais pas de manière subalterne -, la notion de bassin versant va trouver d'autres intérêts dans le dialogue ville - nature, en permettant de qualifier les sites urbains à partir d'enjeux de 'développement' plus précis tels que la régulation climatique, la mobilité, le paysage, etc. En agissant sur la base des bassins versants, l'eau et la ville renouent un lien très ancien car inscrit dans la géographie mais oublié. Cela ouvre un cycle de pensée/action autour de l'eau mais aussi de nombreuses autres thématiques d'une ville en évolution vers un développement plus harmonieux de l'environnement écologique, social et économique.

Si l'eau est une entrée royale pour proposer une dynamique par bassin versant (ou par vallée), c'est pour également s'ouvrir à d'autres thématiques de la ville en transition écologique. On peut dès lors imaginer que dans l'avenir, l'approche par bassin versant puisse se développer au-delà des questions de l'eau.

#### **A - Les critères de choix des bassins versants et versants**

Un bassin versant est un espace géographique délimité par une ligne de crête. L'eau s'y écoule nécessairement du haut vers le bas par la naturelle force de gravité. Une goutte d'eau tombera

soit dans un bassin versant soit dans un autre voisin, sa destinée sera différente dans un cas ou dans l'autre. Pour chaque bassin versant, les flux de l'eau s'écoulent vers un exutoire qui n'est autre que le cours d'eau qui donnera son nom au bassin versant d'ailleurs.

Si le bassin versant est donc une entité géographique que l'on peut définir, si ces contours sont stricts, leur appropriation est relative, renvoyant à des bassins versants plus larges ou au contraire plus étroits, etc. Il ne faut dès lors pas voir cette entité géographique comme ayant des frontières rigides qui pourraient être enfermantes, mais plutôt comme une espace de support à une communauté de projets reliés entre eux et pertinents pour une gestion de l'eau et de l'environnement.

En ce sens le rapport au bassin versant est autant de nature poétique (appel à l'imaginaire) que de nature opérationnelle. Le bassin versant est un espace de contribution collective fondé sur la participation où chacun, chaque entité, chaque organisation contribue au projet global dans une dynamique dialogique. Dès lors, les limites du bassin versant seront aussi celles que l'on en fera.

A Bruxelles, il est des bassins versants qui s'imposent d'emblée, comme par exemple ceux du Maelbeek, de la Woluwe ou du Molenbeek. On peut miser sur le fait que l'évidence géographique de ces bassins renforcent la pertinence de créer une cohésion entre les acteurs sur ces 'territoires'. Ce n'est malheureusement pas le cas de tous les bassins versants.

Il en est un, par exemple, celui de la Senne, qui est tellement vaste qu'il pourrait apparaître plus difficilement comme une entité géographique pertinente, une unité hydrographique de base - quoi que. Cependant que dans ce bassin versant, des entités géographiques plus petites telles les sous bassins versants du Gelijsbeek, de l'Ukkelbeek ou des versants de la senne à Forest ou Saint-Gilles par exemple peuvent apparaître comme des lieux d'action pertinents.

*Par exemple à Forest, un projet semble s'élaborer sur le versant liant l'Altitude 100 et les quartiers du haut avec les quartiers du fond de la vallée sur la base de formes encore à imaginer... L'ensemble forme une entité géographique a priori cohérente.*

Aussi, il peut être question de multiples espaces d'appropriation. Des acteurs trouveront certainement pertinent de pouvoir agir à la fois sur le versant de Forest et sur le bassin de la Senne. Mais ce sera aux acteurs de définir ces 'appartenances' et de construire ces 'identités' par l'action et en les rendant vivant en fonction de réalités sociales, structurelles et historiques locales. S'il s'agit de constructions a priori, il reste que la topologie, l'unité géographique liant haut et bas et les circulations de l'eau doit rester de mise au creux du principe de construction de la notion de bassin versant.

Dès lors que ce qui commande est la géographie ou la topologie, les limites administratives classiques, communales ou régionales ne sont plus les seuls niveaux de gestion de l'eau, ces entités politiques deviennent elles-mêmes actrices dans la construction des projets de bassins versants. Cela n'élimine évidemment pas les actions prises par les communes dans leur entité même et à partir des exigences sociales ou économiques propres, mais il s'agit de privilégier, une vision globale, une action territoriale intégrant la complexité du cycle de l'eau.

Les bassins versants ou versants étant des espaces de dialogue, il y a lieu dès lors de confronter les propositions citoyennes en construction aux propositions institutionnelles ou celles des opérateurs de l'eau. En effet, pour des raisons techniques, dans le cadre du plan de gestion, il est prévu que les opérateurs de l'eau travaillent également par bassins versants. Il est évident qu'un dialogue entre ces approches doit avoir lieu et permettre de dégager des assemblages nouveaux et pertinents pouvant offrir des potentialités d'actions concertées nouvelles et renforcées.

## **B - Les actions pertinentes pour rendre vivant un bassin versant**

L'entité "bassin versant" permet selon nous de ne pas délier les différentes approches de l'eau en créant un lien systémique entre elles.

Ce qui est proposé ci-dessous n'est pas de nature exhaustive.



## B.1. Renforcer la connaissance et les savoirs

### B.1.1. Elaboration de diagnostics de l'eau par bassin versant

Ce que l'on appelle diagnostic de l'eau, c'est l'ensemble des éléments qui permettent de se donner une vision de la circulation de l'eau, de la qualité des diverses masses d'eau par bassin versant ainsi que des potentiels de 'régénération'.

Voici une série de questions de recherche en vrac qui peuvent se trouver à la base du diagnostic. Où l'eau peut-elle s'infiltrer ? Où les sols sont-ils imperméabilisés ? Où sont les sources ? Où sont les zones inondables ? Vers où circulent les eaux de ces sources ? Où la nappe phréatique est-elle rabattue dans les égouts ? Quelles sont les états des masses d'eau dans ce bassin versant ? Quel est l'état des lieux du réseau d'égouttage ? etc.

Il apparaît clair qu'un tel diagnostic doit pouvoir s'élaborer sur la base des bassins versants. Ce diagnostic nécessite des connaissances multiples - géologie, histoire, géographie urbaine et sociale, sociologie, connaissance des politiques de l'eau, etc. -, il doit pouvoir s'élaborer de manière trans-disciplinaire donc et de manière citoyenne et experte. Ce diagnostic doit pouvoir être élaboré participativement et rendu public.

#### Exemples

*Dans le bassin versant du Maelbeek plusieurs situations ont été rapportées comme par exemple le fait que de récents travaux de réaménagement du Parc du Cinquantenaire menés par Beliris ne renforceraient pas l'infiltration de dans le sol alors que en ce lieu ce serait très possible. Il est également rapporté que les eaux des étangs sont souvent renouvelées par des eaux de ville. Qu'en est-il vraiment ?*

### B.1.2. Histoire de l'eau et des cours d'eau

Les bassins versants, les vallées sont devenues invisibles, illisibles dans la ville. Les rivières ont disparu ou sont « noyées » dans un tissu urbain dense et/ou confus. N'est-il pas opportun de redécouvrir l'histoire des rivières, des étangs qu'elles alimentaient, des moulins qu'elles faisaient tourner, de l'économie liée à la maîtrise et à l'usage de l'eau... ? Bref de s'intéresser à la relation qu'au cours des âges les humains ont eu avec elle... Un tel travail historique permet de comprendre un territoire, d'identifier plus finement les bassins versants, de repérer les sources anciennement connues ou les anciens tracés des cours d'eau. Ce qui doit amener à opérer ou à prôner des choix plus judicieux en matière d'aménagement du territoire - choix rationnels (tenir compte de l'écoulement naturel des eaux) mais aussi éducatifs et poétiques. L'histoire des vallées nourrit en effet une relation « géo-poétique » à l'environnement urbain, tout comme elle invite à s'interroger sur le progrès, qu'il soit technologique, social, humain...

Il s'agit pour ce faire de préserver le patrimoine, « naturel » (les sources) matériel (traces archéologiques ou paysagères), ou archivistique (iconographie, cartographie, archives communales, etc.) ainsi que le patrimoine immatériel - par le croisement des savoirs académiques (histoire, géologie, hydrologie) et vernaculaires (mémoire des habitants, connaissance de l'histoire d'un lieu, apports des autodidactes et des citoyens engagés...).

Ce travail comprend deux dimensions : la recherche et le croisement des savoirs. La valorisation du patrimoine matériel, paysager, immatériel lié à l'eau au travers d'un travail d'éducation permanente et de sa prise en compte dans l'aménagement du territoire (renforcement de la protection d'éléments historiques, aménagement de l'espace public en lien avec les nouvelles rivières urbaines *cf infra*).

## B.2. Les actions de transformation

### B.2.2. Mise en valeur d'un axe structurant d'action du bassin versant ou du versant

L'idée est de créer un axe 'géographique' d'action qui relie (qui porte un potentiel de lien entre) les actions possibles sur l'ensemble du bassin versant. C'est une ligne de force qui relie tous les

points de l'espace géographique considéré. Cet axe est structurant. Dans un bassin versant, ce rôle peut être dévolu tout simplement au cours d'eau qui sert d'exutoire au bassin versant, car il est par définition le lieu qui rassemble toutes les eaux. Le maillage bleu et les ballades bleues offrent les supports qui permettent de travailler sur cet axe de reliance du bassin versant.

#### *a. Dans le cas des bassins versants*

Dans ces cas, il s'agit de mener une action qui valorise le cours d'eau en tant que tel mais pas seulement. S'appuyant sur cet axe structurant, il s'agit également de travailler à d'autres aspects qui permettent de considérer l'ensemble du bassin versant et de ce qui s'y manifeste : le paysage, l'histoire, l'urbanisation et l'urbanité, l'écologie (biodiversité, mobilité, etc.). Cet axe d'action rendu visible agrège les intentions qui se travailleront ensuite sur l'ensemble du bassin versant.

##### Exemple

*Dans le cas du Maelbeek, le projet Maelbeek Mon Amour tente de rendre visible le cours d'eau depuis longtemps voûté par des plaques de métal affleurant le sol créatives. Cette idée, alors qu'elle n'est même pas encore projet, crée un véritable intérêt. C'est ainsi que de nombreux groupes, collectifs ou institutions du bassin versant se sont emparés de l'idée de manière spontanée pour continuellement l'alimenter (Parcours citoyen ixelles, Patrimoine pour les générations futures, les tisseurs urbains, le Contrat de quartier Malibrans, le Contrat de quartier Sceptre, le Contrat de quartier Navez-Portaels, la Bibliothèque Hergé, le Baladins du Maelbeek, etc.). Cela indique clairement la force d'évocation que ce type d'idée peut avoir sur l'imaginaire des Bruxellois.*

#### *b - Dans le cas des versants*

Dans le cas des versants (il s'agit essentiellement des versants de la rive droite de la Senne, au sud et de la rive gauche au nord) les axes structurants doivent être pensés totalement différemment. Il ne peut s'agir dans ces cas de l'exutoire car il n'existe pas. Cela peut être une promenade verte, une 'nouvelle rivière urbaine', ou tout autre chose qui doit être déterminé collectivement.

##### Exemple

*A Forest, l'idée serait de travailler sur une 'nouvelle rivière urbaine' (il ne s'agit certes pas d'un cours d'eau, mais d'une série d'interventions liées à l'eau en connexions entre elles) ou une promenade verte qui descendrait en diagonale de l'Altitude 100 au fond de la vallée en passant par les divers parcs qui se situent sur le versant, etc., afin de diriger ses eaux vers. Cette idée est loin d'être un projet mais...*  
*A Saint Gilles, dans le cadre du quartier Ba-O-Bab, il a été imaginé de transformer radicalement la rue ... qui descend directement de la barrière de Saint-Gilles vers la gare du midi...*

### B.2.3. Création d'une réflexion sur les Nouvelles rivières urbaines et autres approches technologiques et mise en action

Pour chaque bassin versant, une réflexion doit être menée sur les possibilités de développement des nouvelles rivières urbaines et la mise en place d'une diversité des approches technologiques (voir *Partie 2 - Approches technologiques et agencements humains*).

Certes, les technologies en tant que telles ne s'élaborent pas au niveau des bassins versants, par contre, toutes doivent être mises en application dans un lieu physique concret et nombre d'entre elles peuvent l'être en rapport avec des spécificités géo-morphologiques, géologiques ou urbanistiques et architecturales et évidemment sociales. L'échelle d'un bassin versant est dans ce cas une approche qui permet une vue suffisamment globale et précise à la fois.

### B.2.4. Renforcer un usage social de l'eau

L'usage social de l'eau est multiple. Il va de la fontaine d'agrément au maillage bleu en passant par les ballades vertes ou les Maisons de l'eau, etc. Les Nouvelles rivières urbaines (voir *Partie 2 - ...*) en font partie aussi. En ce sens l'usage social de l'eau ne doit pas être perçu essentiellement

comme de type récréatif, mais également comme créant du lien social, de la co-connaissance, de la rencontre, etc.

Les bassins versants et les versants sont des zones géographiques qui mettent en lien des zones urbanistiques de densité et de populations variées. Historiquement, les populations les plus démunies se trouvent dans le fond des vallées, au pied des versants. Parler de solidarité de bassin versant, c'est une manière de créer une solidarité par projet. En ce sens l'action par bassin versant - dans sa dimension participative - renforce un certain usage social de l'eau dans le sens décrit plus haut.

#### **B.2.5. Mise en relation des acteurs pour une vision globale au niveau du bassin versant**

Ce point est essentiel. Il ne s'agit pas que chacun des acteurs agisse dans son coin sans relations avec les autres acteurs. Il est nécessaire que chaque acteur pour contribuer à une vision globale où à une action globale sur le bassin versant puisse régulièrement mesurer l'impact de son action en le mettant en lien aux autres. Il est dès lors important d'inviter régulièrement l'ensemble des acteurs à des rencontres d'assemblées de manière à renforcer les échanges et une vision/action collective.

#### **B.3. Actions de synthèse - Des cartographies collaboratives mises en ligne**

La carte n'est pas le territoire, certes. Il existe aujourd'hui des techniques en terme de cartographie collaboratives qui permettent de visualiser les potentialités d'un territoire. Cette cartographie permet de visualiser sur un fond de carte du bassin versant, nombre d'actions décrites ci-dessus sous forme de calques superposables. Le PGE indique déjà l'intérêt de « mettre à jour, informatiser la cartographie des cours d'eau et en matérialiser le tracé sur le terrain ». Mais cela ne forme que l'un des "calques" de cette cartographie, une couche de savoir. Nous proposons d'ouvrir d'autres calques (à la manière d'Urbis) pour y placer une série d'informations d'ordre divers (voir les actions pertinentes plus haut).

Ainsi, par exemple, l'on peut rendre compte du maillage des Nouvelles rivières urbaines à partir de l'action mutualisée des acteurs. Ces actions par le fait des calques peuvent être mises en lien avec le réseau d'égouttage, la géologie, les nappes phréatiques, le diagnostic de la circulation de l'eau, etc. Ainsi par le travail de cartographie virtuelle, ce sont des perspectives concrètes qui s'ouvrent et renforcent les formes collaboratives des acteurs afin qu'ensemble, ils puissent se donner les meilleurs possibilités d'action. Là encore, une cartographie collaborative par bassin versant - ce qui n'interdit pas une cartographie régionale ou plus locale - serait à mettre en oeuvre et à rendre publique.

### **C. La dynamique de l'approche par bassin versant**

#### **C.1. Les acteurs de bassin versant**

Par définition, ils sont multiples.

- Le particulier agira sur sa parcelle, individuellement ou collectivement, par exemple sur un pâte de maison ou sur la base d'un quartier.
- Les associations multiples, comités de quartier, de défense de l'environnement, cercles d'histoire, etc. Les associations sont incontournables pour leur expertise.
- Les contrats de quartier durables. ils ont aujourd'hui un rôle d'impulsion en matière environnementale et sociale.
- Les communes qui gèrent de vastes territoires ont un rôle essentiel à jouer. Elles doivent pouvoir accepter d'être partenaires parmi d'autres dans un assemblage nouveau. Elles peuvent apparaître à partir de plusieurs de leurs composantes : aménagement du territoire, gestion des espaces publics, défense de l'environnement, éco-conseillers, Agenda 21, etc.
- La Région apporte expertise, normes, gestion de certains ou gestion de nombreux espaces (espaces verts, cours d'eau, etc.) . La Région doit apparaître dans diverses de ses composantes : aménagement du territoire, patrimoine, environnement, etc.
- Opérateurs de l'eau, cela va sans dire.
- Les institutions culturelles, les écoles, etc. Cela paraît a priori plus étonnant, mais il s'agit de lieux de diffusions de savoirs et d'éducation (populaires). Ils ont un rôle à jouer.

L'essentiel est que l'ensemble de ces acteurs acceptent de constituer une entité nouvelle portant des projets collectifs ou l'ensemble des moyens sont mutualisés pour atteindre des objectifs communs.

## C.2. Vers un contrat de bassin versant ?

On le signalait au point A de ce chapitre. Le territoire d'un bassin versant n'est pas un territoire administratif qui viendrait se substituer aux territoires institutionnels existants tels que le sont les communes et la Région. Si les institutions peuvent déterminer un cadre pour favoriser l'action territorialisée par bassin versant, les bassins versants ne sont pas des territoires de législation.

Si l'action par bassin versant doit clairement mettre en lien nombre d'acteurs dans une vision collective pour une gestion de l'eau, il est trop tôt pour définir la manière dont pourrait se structurer l'action dans le bassin versant. A quel degré de contrainte devrait-il être soumis ? Quel type d'objectif doit-il atteindre ? La structure devrait-elle plutôt être de type Quartier durable, c'est-à-dire avec une gestion citoyenne et une institutionnalisation faible ou à la manière des Contrats de quartier, avec une gestion plus institutionnalisée, des objectifs chiffrés ? Tout cela dépend également des moyens qui seraient alloués.

## **D - Mise en oeuvre d'une politique par bassin versant - Bassins versants pilotes**

L'on perçoit bien que la mise en oeuvre d'une politique par bassin versant ne peut se faire d'un seul tenant, en une fois. Il s'agira d'une politique qui devra être mise en place par paliers successifs, par couches. Les changements proposés sont tellement importants et supposent des manières d'agir et de fonctionner ensemble tellement nouveaux !

Au-delà, une fois cette approche acceptée et intégrée, il faudrait définir des projets prioritaires, notamment les axes structurants qui favorisent la structuration ultérieure des projets de bassin versant.

Nous proposons enfin de pouvoir engager des projets intégrés de Bassin versant à partir de Bassins versants ou versants pilotes. On pourrait en imaginer deux, trois ou quatre.

### *Exemple*

*Le bassin versant du Maelbeek s'est mis en action depuis plusieurs années. c'est dans ce bassins versant que la notion de solidarité de bassin versant a été imaginée. C'est là que la notion de Nouvelles rivières urbaines a été aménagée et c'est aussi en ce lieu que les EGEB ont pris naissance.*

*Il y a lieu de faire mention du versant Sud de Forest où une série d'acteurs s'est mis en place pour un projet qui répond déjà à nombre de caractéristiques identifiées dans ce dossier.*

*Il y a la Woluwe dont le travail du maillage bleu semble faire école. Là aussi des acteurs se mettent en action.*

*Enfin, il y pourrait y avoir le bassin versant de Molenbeek ou les enjeux en terme d'inondations sont aussi importants.*

## Chapitre 2

L'eau bien commun suppose une déconcentration technologique

### **L'approche par les Nouvelles rivières urbaines et la diversité des techniques**

*La ville a refoulé l'eau, sortons l'eau des tuyaux !*

L'eau, depuis longtemps, est devenue une affaire technique. Déjà les puits ou le moulin à eau d'autrefois étaient des outils demandant des connaissances spécifiques et des savoir-faire élaborés. En ville, cela fait longtemps que l'on ne boit plus l'eau à la source. L'eau potable que nous usons quotidiennement nécessite le recours à diverses technologies pour la capter, la potabiliser, l'acheminer et la restituer au milieu naturel.

Pour beaucoup, les choix techniques qui ont contribué à façonner la ville que nous connaissons aujourd'hui sont le fait de formes centralisées de gestion. La technique et le technicien sont considérés comme neutres, non conditionnés par l'organisation sociale et ne structurant pas celle-ci. La rationalité technique, étant perçue comme un progrès social en tant que tel, n'a souffert d'aucune critique. L'eau est devenue affaire de tuyauteries.

Si l'on peut dire que les techniques ne sont ni bonnes ni mauvaises en soi, elles ne sont pas neutres pour autant. Selon nous, les choix techniques conditionnent les formes de participation à leur gestion, leur impact économique et écologique. On le voit avec la station d'épuration de Bruxelles-Nord (Step Nord), outil de masse qui centralise la technique - donc la finance - et risquant de sortir un peu plus du giron du service public, les partenariats public - privé se faisant le plus souvent à l'avantage de ce dernier. Inversement, la manière dont on s'organise pour gérer la question de l'eau - les formes d'organisation sociale et économique que nous créons donc - induit des possibilités technologiques différentes.

Les *Nouvelles rivières urbaines* (NRU) sont une des manières d'en rendre compte. L'idée ici est de considérer des formes techniques renouvelées permettant et augmentant les cycles écologiques de l'eau en ville, ce qui nécessite une organisation de la gestion fortement décentralisée demandant une « participation » à la « gestion » de nombreux acteurs différenciés. Le grand avantage est que cette notion est directement compréhensible, renvoyant en effet à un imaginaire poétique et collectif. En ce sens, voilà que la gestion de l'eau ne se confine plus à la seule question de l'eau en tant que telle, mais elle devient une question tout autant urbanistique. La rencontre de ces deux champs n'est pas sans conséquences multiples, économiques, sociologiques, organisationnelles, etc.

Il ne s'agit donc pas de faire table rase du passé, mais d'envisager aujourd'hui les possibilités techniques différenciées à analyser à chaque fois en fonction de leur impact écologique, économique, social et de prendre conscience que leur choix est aussi fonction de l'organisation sociale et des situations écologiques spécifiques qui créent leur condition d'apparition. Chaque situation est donc à analyser et penser. Cela pourrait justifier la création d'un espace de recherche spécifique en la matière.

#### **A - Promouvoir les Nouvelles rivières urbaines<sup>2</sup>**

Le concept de « Nouvelles rivières urbaines » est une invitation à repenser l'hydraulique de la vallée, à réinventer, profondément et de manière créative, le concept de rivière en zone urbaine. Loin d'une vision passéiste, les Nouvelles rivières doivent répondre à un impératif hydrologique tout en traduisant les nouveaux enjeux urbains en termes d'usage et d'appropriation de l'espace public.

---

<sup>2</sup> Cette section est, en partie, la retranscription d'un texte signé par Valérie Mahaut et qui a été publié dans Bruxelles en Mouvement n° 247-248 - avril/mai 2011

Selon nous, il s'agit d'un concept global permettant de rassembler en une vue d'ensemble une série de dispositifs techniques agissant de manière complémentaire et possédant la faculté de rencontrer la diversité des objectifs fixés dans le PGE. Ce concept global permettrait à un maillage d'usagers de concourir ensemble à la création de nouveaux cycles de l'eau au cœur - même de l'urbain. Il y a lieu dès lors d'inviter un ensemble d'acteurs à agir corrélativement sur une période suffisamment longue. L'idée de « contrat moral » pourrait peut-être soutenir cette logique. Cette hypothèse serait à expérimenter, sur la surface d'un quartier ou de plusieurs quartiers, eux-mêmes intégrés dans une perspective d'action par bassin versant.

La surface de la ville peut être redéfinie de manière douce (quelques jeux de pentes et de matériaux) et se capillariser de minces filets d'eau et d'espace d'accumulation qui, en fonction de la place laissée par l'eau en fonction des pluies, serviraient d'espaces public de qualité profitables à tout un chacun. Vu la topographie des versants bruxellois, ces Nouvelles rivières devront nécessairement ralentir leurs eaux dans des espaces prévus à cet effet, à l'image des anciens chapelets d'étangs. Malgré le taux d'imperméabilisation élevé de la vallée, de nombreux espaces publics présentent des surfaces disponibles pour être transformées en parcs ou jardins d'orage, places submersibles, ronds-points de stockage d'eau, terre-pleins transformés en noues... Elles seront souvent à sec, temporairement inondées lors d'épisodes pluvieux, ou avec une lame d'eau permanente si une source les alimente continuellement. La place prise par l'eau dépendra donc de la météo, mettant en valeur cet aléa naturel dans la ville, avec des jeux de niveaux et de vases communicants.

Nous proposons dès lors de soutenir l'élaboration d'un cadastre des espaces disponibles (friches, ...) et des espaces actuellement destinés à la temporisation, rétention et l'infiltration des eaux d'averses. Celui-ci devrait être réalisé en prenant compte de l'évolution du programme de Maillage Bleu. Un relevé des potentiels du territoire des versants devrait être réalisé avec la participation des habitants ou des usagers de la ville. Cela pourrait se faire sous la forme de cartographies collaboratives pouvant travailler à des échelles différentes : le pâté de maison, le quartier, le bassin versant,...

Les Nouvelles rivières urbaines ambitionnent de redéfinir le sol de la ville et à le qualifier pour réinstaller un cycle naturel en réinterprétant les cycles d'origine. En effet, ces Nouvelles rivières couleraient depuis des espaces privatifs - où elles peuvent être mises à profit dans des citernes, des toitures végétales ou des jardins d'orage privés - vers l'espace public. Les voiries et trottoirs imperméabilisés seraient également autant de nouvelles sources d'eau de ruissellement qui iraient gonfler les eaux des Nouvelles rivières par temps d'orage. Les eaux parasites provenant des anciennes sources ou du pompage de la nappe pour garder le métro au sec pourraient également être déconnectées du réseau d'égouts et retrouver une place en surface.

Grâce à une déconnexion progressive des descentes d'eau du réseau d'égouts, les eaux de ruissellement et les eaux parasites se retrouvent donc dans l'espace public (rues, places,...) et devraient être gérées en surface sans être redirigées vers le réseau d'assainissement souterrain. Ce principe constituerait une manière originale de réaliser un réseau appelé « séparatif » où les égouts existants conserveraient leur fonction d'évacuation des eaux sales et où les nouvelles rivières gèreraient les eaux de pluie en surface, en évitant le tuyau. Un réseau séparatif présente les avantages de ne pas grossir le volume d'eau usée à traiter dans les stations d'épuration, améliorant par là les rendements épuratoires ; d'éviter les rejets d'eau non traitées vers la Senne qui sont inévitables en cas de gros orages ; et de limiter l'engorgement local du réseau d'assainissement par temps inondations tant préjudiciables.

Nous proposons dès lors d'étudier les potentialités des Nouvelles rivières urbaines au regard des eaux de nappes actuellement rabattues vers les égouts. Si nous n'encourageons pas la construction d'un réseau d'égouttage séparatif sur l'ensemble de l'agglomération bruxelloise, nous souhaitons cependant mettre en débat les techniques et agencements humains disponibles permettant d'éviter de perpétuer (en le rénovant à l'identique) notre réseau qui est bien loin d'être efficient. De même, nous soutenons la diffusion des techniques permettant la concrétisation de Nouvelles rivières urbaines car elles pourraient permettre de séparer les eaux claires des eaux usées, à la fois en surface (évapotranspiration, renvoi vers les cours d'eau) et en souterrain (infiltration).

## **B - Mise à disposition et échanges des savoirs**

### **B.1. Une banque de données sur les pratiques innovantes en RBC**

A Bruxelles, on développe encore trop peu de pratiques de gestion de l'eau liées à l'aménagement du territoire. Il est évident que la question de l'eau ne se résume pas uniquement aux Nouvelles rivières urbaines. Au-delà, il y a les questions qui touchent tant à l'eau de distribution, à son utilisation qu'à l'assainissement, au recyclage, aux substances chimiques que nous rejetons, etc. Des technologies diversifiées se développent tant en ce qui concerne l'eau de ville que l'eau que nous rejetons ou que nous pourrions ne pas rejeter.

Nous pensons également que tout problème ne trouve pas nécessairement une solution dans l'amélioration des technologies disponibles. Il y a en effet lieu de s'interroger sur l'indisponibilité de certaines techniques : disparition historique, manque de corps de métiers. Il y a par exemple lieu d'investir dans la création de corps de métiers pouvant permettre la réalisation des diverses mesures du plan PLUIE, ainsi que d'autres nouvelles pratiques de gestion de l'eau en ville.

De plus, de nombreux problèmes de gestion de l'eau peuvent également être solutionnés par de nouvelles pratiques, de nouveaux usages de la ressource plutôt que de recourir à toujours plus de technologies. De cette manière, il y a également lieu de s'interroger sur des transferts de bonnes pratiques du Sud vers le Nord.

Nous pensons dès lors qu'il y a lieu de rendre visible et lisible les infrastructures et pratiques innovantes existantes, tant publiques que privées. De même, il nous semble essentiel d'associer le plus possible le citoyen à la production et au partage de savoirs en l'associant aux pratiques innovantes déployées au sein d'expériences pilotes, telles que dans les bâtiments exemplaires, Quartiers durables, ...

### **B.2. Collecter des données qualitatives auprès des usagers et riverains**

La collecte systématique de données qualitatives portant sur l'actualisation d'un cadastre des différents types d'ouvrages et techniques de gestion de l'eau à Bruxelles (infiltration, temporisation, ralentissement, systèmes de dépollution,...) auprès de différents types d'utilisateurs (riverains, entreprises, fonctionnaires de l'administration communale, etc.) pourrait leur permettre d'exercer une nouvelle forme de contrôle social à l'égard de techniques qui les environne et de les évaluer sur le long terme.

Le citoyen pourrait s'y nourrir d'informations mais également être une source d'information en la faisant vivre de son savoir, de sa connaissance pratique, historique, sensitive, ... du terrain. Cet outil permettrait à différents types d'usagers d'évaluer et d'assurer une forme de suivi sur le long terme de l'intégration urbaine de certaines infrastructures techniques. Il mobiliserait également l'expertise du terrain des riverains pour détecter plus précocement certains dysfonctionnements techniques

Ces données qualitatives « brutes » pourraient ensuite être mises en relation a posteriori par des chercheurs, des bureaux d'études, des étudiants, ... afin d'étudier les diverses relations entre les techniques et les agencements humains au sein de l'urbain. Une telle base de données pourrait être croisée, confrontée à celle portant sur les pratiques innovantes.

### **B.3. Un site internet hébergeant une cartographie collective et collaborative**

A travers un site internet hébergeant une cartographie collective et collaborative, le citoyen pourrait localiser de l'information, être utilisateur et acteur dans le relais d'informations sur les pratiques de gestion de l'eau en ville. Cet outil pourrait par exemple permettre de relier des savoirs diversifiés à des réalisations concrètes sur le terrain, qu'elles soient privées ou publiques, visible ou non, visitables ou non, ... Un tel outil permettrait également d'établir une évaluation de l'intégration urbaine d'ouvrages par type de techniques qui y sont utilisées. Il s'agirait-là d'une forme de cadastre sensitif en évolution constante (donc « dynamique ») des ouvrages et techniques de

gestion de l'eau utilisées à Bruxelles. Cet outil collaboratif, de par sa mise en valeur du patrimoine des techniques de gestion de l'eau en ville, pourrait être utilisé à d'autres fins : historique, ludique, touristique, ...

#### *Exemple*

*Si on prend l'exemple des noues d'infiltration, on pourrait envisager de pointer tous les ouvrages existants ou en construction en utilisant différents types de bases de données publiques (fiche IBGE sur les noues, permis d'urbanisme, ...) ET privées (dispositifs de petite taille non recensés, à l'échelle d'une parcelle de jardin par exemple). On pourrait alors attirer le regard des citoyens vers ces ouvrages en leur proposant de collaborer à leur recensement ; donner leur avis sur l'efficacité de telle noue en période de grosses intempéries, l'intégration esthétique (par exemple via une fiche de question – réponses), les problèmes qu'elles pourraient faire émerger (odeurs, colmatage suite à des déversements illégaux d'ordures ménagères, moustiques,...), etc.*

### **C. Créer des espaces de dialogue sur les grands choix technologiques**

La ville est régulièrement confrontée à de grands choix technologiques. Il est question par exemple de mener de nombreux chantiers sur les 1.806 km d'égouts, de construire encore six bassins d'orage ou de remettre à niveau les stations d'épuration, etc.

Ca et là des voix s'élèvent - dont les nôtres - pour affirmer qu'un autre regard doit être porté sur ces grands choix de société. Cela suppose que l'agencement humain impliqué dans les choix et la décision doit représenter cette complexité des possibles, des techniques, des mobilisations, des regards et d'approches permettant une multiplicité de voies et d'actions ; et non pas une et unique, linéaire et automatique.

La ville durable, résiliente, est celle qui réussira à assurer ses fonctions sociales et économiques tout en intégrant la dynamique des écosystèmes dont elle fait partie : le cycle de l'eau au même titre que la biodiversité ou la qualité de l'air. On l'aura compris, cela nécessite d'intégrer les choix techniques, qui sont toujours des choix économiques, mais aussi des choix sociétaux impliquant un débat ouvert à tous.

Aujourd'hui, les choix techniques se portent prioritairement sur des outils centralisés toujours plus grands. Il est vrai que des mesures compensatoires « alternatives » commencent à avoir une place dans les dispositifs mis en place ou à mettre en place. Ces mesures ne sont pas comprises comme faisant partie de la panoplie des techniques d'emblée à prendre en considération. Nous proposons que les choix techniques, dorénavant, s'ouvrent dans l'esprit que, pour chaque problème, il n'y a pas une solution à proposer mais un assemblage corrélé et complémentaire de choix possibles, supposant des agencements humains eux aussi diversifiés et complémentaires. Un tel dispositif de mise en place de la prise de décision est central dans une perspective de Ville durable.

#### **C.1. La gestion des eaux de pluie - Les bassins d'orage**

Historiquement, les EGEB se situent dans la droite ligne du conflit né sur la question de la diminution des risques d'inondations. Actuellement, la seule dimension qui est prise en compte est l'analyse des flux volumétriques par unité de temps qui s'établit sur la base d'une situation existante qui n'aurait, d'ailleurs aucune capacité d'évolution en tant que telle. Or, la ville bouge, évolue. Par exemple, elle ne cesse de s'imperméabiliser ! Nous pensons qu'il est essentiel d'intégrer la capacité d'évolution de la ville dans l'analyse du diagnostic des possibles et des décisions à prendre. Les décisions sur la diminution des risques d'inondation doivent être planifiées sur la base d'une prise en compte de tous ces éléments et de la possibilité de développement des Nouvelles rivières urbaines, en intégrant une vision de l'ensemble du bassin versant situé en amont.

Nous proposons que chaque situation critique souffrant des inondations soit ré-analysée de manière complexe en y intégrant une diversité de points de vue et de solutions et en y intégrant l'hypothèse des Nouvelles rivières urbaines. Il ne s'agit pas de s'opposer au plan PLUIE, car il n'est pas question de laisser les personnes souffrant de ces situations dramatiques sans solidarité.



Au contraire, nous proposons que les procédures de recherche, d'étude et d'analyse de chacune des situations critique soit mise en place de manière accélérée et efficiente, mais tout en y intégrant la nécessité des mesures complexes et variées. Cette démarche pourrait par exemple se traduire par l'évaluation du coût économique de la construction du bassin d'orage face à celui du risque d'inondation qu'il est censé réduire, ou par l'évaluation des externalités environnementales et sociales produites lors de la construction d'un bassin d'orage et leur confrontation à celles produites par des mesures compensatoires « alternatives » à l'imperméabilisation des surfaces. Dès lors la réponse à donner en terme de diminution des risques d'inondation ne consisterait plus à 'construire un bassin d'orage' mais bien de planifier, avec toutes les autorités compétentes et avec les habitants du bassin versant en amont de la situation critique, une série de mesures cohérentes qui, outre la diminution des risques d'inondation jouent dans le même temps sur les différents axes du PGE. On pourrait en outre imaginer que vu l'ampleur des apprentissages à faire, il soit question d'expériences pilotes en la matière. Il serait dès lors intéressant d'évaluer la ou les situations propices à ces expérimentations.

### C.2. L'assainissement – Le réseau d'égouttage

Le réseau d'égouts bruxellois est vétuste. Tout le monde s'accorde pour dire que des générations de décideurs ont laissé se dégrader la situation. La responsabilité collective des générations passées pèse sur celle d'aujourd'hui mais nous constatons que les habitants de cette ville n'ont pas accès à ces informations.

Le programme de rénovation des égouts est planifié sur plusieurs années, ce qui est normal. On pourrait imaginer que les premières tranches de restauration touchent les sections prioritaires mais que le temps mis à profit pour les suivantes pourrait faire l'objet d'études afin d'envisager la nécessité de les restaurer à l'identique et de voir s'il n'existerait pas de systèmes alternatifs à imaginer.

Nous proposons de faire un diagnostic clair du réseau d'égouttage afin de mieux connaître les priorités en termes de restauration du réseau d'égouttage et de le rendre publique. Il sera ensuite indispensable de créer débat avec la société civile sur la liste des priorités telle qu'elle a doré et déjà été établie. Une fois ces priorités débattues, il y aura lieu de mener des recherches sur les sections du réseau qui pourraient bénéficier d'autres techniques que la restauration à l'identique, en fonction des potentiels techniques environnementaux et des agencements humains mobilisables.

### C.3. L'épuration – Les Steps

La station d'épuration est tout autant symbolique que le bassin d'orage aux yeux des EGEB. La crise autour de la Step Nord a déterminé la proposition portée par la plate-forme Eau Water Zone de produire ces EGEB. Les signataires de cette "carte blanche" y voyaient les prémisses d'un conflit plus vaste encore sur la remise en question de l'eau comme bien commun et percevaient une porte ouverte vers une eau dont le service serait de plus en plus marchandisé. L'enjeu est de taille. Ici aussi, le choix technique a 'imposé' des choix financiers et de gestion. Encore une fois, la technique n'a pas été neutre et a supposé des assemblages humains (sociaux et économiques) qui engagent durablement.

Non seulement donc ce gigantesque outil pose des problèmes en terme de gestion, mais en plus ses performances ne sont pas si exceptionnelles. La filière technique employée pour la Step Nord a été pas mal décriée, seule avant Bruxelles, la Ville de Toulouse a utilisé cette filière qui reste donc assez expérimentale. Par ailleurs, l'ouvrage ne peut épurer nombre de polluants. Et déjà l'on parle de remettre à niveau (tertiaire, quaternaire, ... ?) les deux stations d'épuration.

Pour orienter les choix techniques et de gestion futurs, ne serait-il pas conséquent d'évaluer l'exercice des Steps -Sud et -Nord ? Cet exercice, qui va de la manière dont la décision a été prise jusqu'à leur gestion actuelle, n'est-il pas riche d'enseignements ? Que concluons-nous sur le fonctionnement du PPP sur la Step-Nord? Que tirons-nous comme enseignements pour les grands choix techniques à venir ?

S'il est indéniable qu'il faut pouvoir restituer à l'environnement des eaux de meilleures qualités, les

choix techniques ne peuvent s'opérer à n'importe quel prix et sans un débat complexe. Ce débat où technique et agencements humains impliquent la société dans son ensemble n'a pas été fait alors même que des choix ont déjà été opérés. Pourtant, le citoyen qui va devoir - d'une manière ou d'une autre - payer pour ce projet ne trouve pas de place ici. Nous pensons que cette situation n'est pas juste. Aussi, selon nous, il est impératif qu'une évaluation collective et publique soit faite sur les modes de décisions qui ont amenés à ce choix de techniques, le mode de gestion et les résultats obtenus par les Steps –Sud et -Nord. Un débat sur les enjeux sociétaux de l'épuration de l'eau, impliquant également les choix technologiques et les systèmes de gestion devrait avoir lieu. Celui-ci permettrait de renforcer l'émergence d'une réflexion sur les technologies décentralisées, même en terme d'épuration.

## Chapitre 3

L'eau bien commun suppose une économie de l'eau au service du vivre-ensemble

### L'approche par le droit à l'eau et le financement collectif

De par le monde et dans les instances européennes qui posent les cadres de la gestion de l'eau, la tendance est à vouloir donner une valeur économique à cet élément essentiel pour la vie. A Bruxelles, bien qu'il y ait une volonté affichée de résister à cette tendance, ce risque existe comme ailleurs. Or, militer pour que l'eau soit reconnue en tant que bien commun implique, selon nous, au minimum, qu'elle ne devienne pas un bien marchand - sur lequel on fait du profit - et que l'accès à l'eau potable soit 'universel', c'est-à-dire garanti pour tous, en quantité et en qualité suffisantes.

Ceci dit, les services liés à la potabilisation de l'eau, son acheminement jusqu'à la ville, sa collecte par l'égout et son épuration ont un coût. Ces coûts sont en constante augmentation, notamment à cause des traitements de potabilisation plus sophistiqués, du renouvellement des infrastructures, des normes d'épuration toujours plus sévères, du type de pollution des eaux de nappes comme des eaux usées, etc. Les coûts environnementaux de cette gestion sont encore mésestimés et non intégrés dans le prix de l'eau à Bruxelles à ce jour. La question du recouvrement de ces coûts se pose dès lors inévitablement.

L'Union européenne a indiqué la voie à suivre, pour les autorités compétentes en matière de politique de l'eau, dans sa directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'an 2000. Le moyen proposé est d'évaluer le « coût-vérité » des services de l'eau, afin de parvenir à la mise en œuvre du principe de « recouvrement total des coûts », bien souvent traduit – abusivement – par le slogan "l'eau paye l'eau", en faisant payer son coût par ses usagers-consommateurs. D'autant que l'UE y adjoint le principe du « pollueur-payeur ». Cette tendance renforce l'idée suivant laquelle l'eau devient un bien marchand et ne prend dès lors pas en compte les droits de tous.

Notre recherche part de l'idée que, l'eau étant trans-sectorielle, son économie ne peut être que complexe. Il s'agit d'examiner les nouvelles pistes pour que l'économie publique de l'eau, fondée sur la responsabilité de la collectivité (pouvoirs publics et citoyens), assure des services hydriques de haute qualité, accessibles à tous, dans une logique participative, en toute transparence et dans le cadre d'une gestion optimale des ressources disponibles, y compris au plan financier. Cela passe donc, sans doute, par une certaine re-territorialisation des savoir-faire, de l'innovation, ainsi que des modes de financement. A ce propos, l'atelier a entamé une réflexion allant dans le sens d'une logique de financement des services hydriques à Bruxelles, en vue de garantir le droit à l'eau et au vivre-ensemble de manière optimale.

#### **A. Penser le service de l'eau potable à partir du droit à l'eau**

Bruxelles se fixe comme objectif de garantir à « *toute personne le droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé* »<sup>3</sup>.

Or, l'accès à l'eau est conditionné à l'acquittement du prix attribué à ce service. L'application du principe de recouvrement total des coûts, imposée aux opérateurs de l'eau par les instances européennes, fait tendre vers zéro l'intervention financière des pouvoirs publics destinée aux opérateurs de l'eau. Cela amène que ces derniers font payer leurs coûts de production par l'utilisateur de l'eau qui est de plus en plus considéré comme un client, vu qu'il paie ce service, à travers sa facture. Il n'y a dès lors qu'un pas pour qu'on considère l'eau comme un bien marchand.

Bien qu'aujourd'hui, le droit à l'eau soit quasiment effectif à Bruxelles, il ne l'est que par l'intermédiaire de mécanismes compensatoires, tels que la politique de tarification sociale.

---

<sup>3</sup> Ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau du 20 octobre 2006 (OCE), article 2.

### A.1. Le droit humain à l'eau suppose un financement collectif de l'accès « vital » à l'eau potable

L'Assemblée Générale des Nations Unies<sup>4</sup> a déclaré que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.

La mise en œuvre de ce droit est du ressort de la responsabilité collective. Les coûts monétaires et non monétaires des services liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'assainissement, dans la quantité et la qualité nécessaires et suffisantes pour une vie décente doivent être pris en charge par la collectivité, par le budget public, via la fiscalité générale et spécifique.

*Il s'agit de financer collectivement, via l'impôt régional, les 40 premiers litres quotidiens par personne (tranche dite « vitale »), ainsi que l'égouttage et une partie de l'épuration collective.*

### A.2. L'accès universel à l'eau potable rend désuet le terme de « facture d'eau »

Au-dessus de la tranche vitale, il appartient à la collectivité de définir les règles de la couverture financière des coûts grâce à une contribution de l'utilisateur, complémentaire au financement public. La progressivité de cette contribution serait appliquée suivant le volume d'utilisation d'eau, par personne et par jour, que la collectivité conçoit comme durable, suivant sa conception de l'écologie. Au-delà de ce volume, on appliquera les principes d'« utilisation non durable » et d'« utilisation inacceptable », accompagnés d'une sanction, voire d'une interdiction.

Renforcer la dimension de droit à l'eau amène à repenser la valeur représentée par la contribution de chaque usager. Si l'eau est en partie « gratuite » pour l'utilisateur, il devient difficile de parler du « prix de l'eau ». Il en est de même de la dimension de la « facturation du service de l'eau ». Ainsi, il est proposé de parler de redevance pour qualifier la contribution individuelle aux coûts du service de l'eau représentant la fourniture du volume d'eau dit de confort.

*Au-delà de l'utilisation d'un volume d'eau dit vital, pris en charge par la collectivité, l'individu contribuerait au financement du service de l'eau potable, à travers le paiement d'une redevance corrélée au volume d'eau supplémentaire utilisé. Le montant de cette redevance augmenterait très vite à chaque dépassement d'une tranche, afin de parvenir à des usages responsables.*

## **B. Renforcer et assurer le caractère public des services liés à l'eau potable**

La technicité croissante de l'exercice du service de l'eau potable dans nos villes, accompagnée de la mise en pratique du principe de récupération totale des coûts, génère inévitablement une dissociation entre les opérateurs de l'eau, même publics, et le pouvoir politique. Les opérateurs appliquent l'avis technique des experts et les règles de bonne gestion financière du service, parfois en toute indépendance des principes éthiques ou valeurs morales, qu'un projet de société se doit d'avoir.

### B.1. Les services liés à l'eau doivent être gérés par le secteur public

Lorsqu'une autorité publique perd les compétences et les connaissances de l'exercice d'un service public, elle ne peut assurer la maîtrise des activités de contrôle sur le service en question. Il est essentiel pour le bien-être de la collectivité, étant entendu ici comme l'ensemble des intérêts collectifs de la population bruxelloise, que tous les services de l'eau et ceux liés à l'eau restent gérés entièrement par le secteur public.

### B.2. Renforcer la capacité de contrôle du pouvoir politique sur les services liés à l'eau

Pour s'assurer de sa capacité à mettre en œuvre une véritable politique de l'eau, la Région doit être en mesure de superviser l'ensemble du cycle, l'ensemble des fonctions liées au service de l'eau.

---

<sup>4</sup> Résolution 64/292 adoptée le 28 juillet 2010

*A cette fin, la Région pourrait déléguer les activités et fonctions d'intérêt général et de portée publique, c'est-à-dire qui ne sont pas des services directement rendus à l'individu (tels que la protection de l'environnement et de la ressource), à une société régionale de nature publique. Celle-ci assurerait donc les parties des services hydriques qui ne sont pas déterminés par une relation fournisseur-utilisateur. Pour les autres services, il est essentiel de garantir un contrôle politique régional afin d'assurer la cohérence et la transversalité de la politique de l'eau.*

### **B.3. Intervention financière directe de la part de la Région dans le financement des services liés à l'eau**

L'OCE prévoit la possibilité de couvrir les coûts des services liés à l'eau soit par le prix soit par l'intervention financière directe de la Région. Il est souhaitable que la Région renforce son intervention dans le financement de l'eau pour répondre à une exigence de justice sociale, ou même, pour répondre au fait que la gestion de l'eau est dépendante d'autres politiques, comme celle de l'aménagement du territoire. Il nous semble dès lors important de :

- Ne pas vouloir donc atteindre les 100% du recouvrement des coûts du cycle intégré de l'eau par la facture des usagers de l'eau et recouvrir un volume conséquent de coûts par la dotation régionale.
- Ne plus nommer subvention le financement de Vivaqua par la Région mais autrement (dotation et décrire avec précision le pourquoi de cette dotation qui est un choix politique).

### **C. Arriver à un financement public structurel et durable de l'économie urbaine de l'eau**

Le service de l'eau potable n'est qu'une partie de l'économie urbaine de l'eau. On peut définir l'économie de l'eau par l'ensemble des règles visant à organiser les conditions d'accès aux biens et services liés à l'eau qui satisfont le droit à la vie, en utilisant de manière optimale, les ressources disponibles (y compris les ressources immatérielles, telles que la connaissance, l'intelligence collective, les pratiques sociales, les institutions...).

#### **C.1. Prise en charge collective des « coûts citoyens » de la politique de l'eau**

Certains coûts liés à l'économie urbaine de l'eau sont dus aux caractéristiques même de l'urbanisation. Ils sont davantage liés à la politique de la ville et au vivre-ensemble en général qu'à la seule politique de l'eau. La lutte contre les inondations et la récupération des eaux claires en sont des exemples parmi d'autres. Nous proposons de nommer ces coûts des « coûts citoyens » qui sont à dissocier des coûts liés à l'usage de l'eau potable mais qui concernent pourtant bel et bien la politique de l'eau. Ces coûts doivent donc trouver des mécanismes de financement public appropriés.

*La mise en œuvre de la reconnaissance d'un tel principe amènerait, par exemple, à dissocier les coûts des services liés à l'utilisation de l'eau potable de ceux qui concernent les autres aspects de la politique de l'eau. En particulier, séparer les coûts liés aux eaux de ruissellement de ceux liés aux eaux usées.*

#### a) La préservation de la ressource

L'ensemble des mesures visant à protéger les captages d'eau souterraine, à limiter les pollutions diffuses et ponctuelles, ainsi qu'au traitement des eaux usées avant de les rejeter dans l'environnement naturel, nous apparaissent également correspondre au vivre-ensemble et pas seulement à l'utilisateur de l'eau potable.

#### b) La lutte contre les inondations

Une part non négligeable des inondations étant due à l'imperméabilisation des sols, elles sont davantage du ressort de la politique des transports, de l'aménagement du territoire que de la gestion de l'eau proprement dite. Le financement de la diminution de ces risques ne doit pas être comptabilisé dans le seul cadre de la gestion de l'eau.

### c) L'égouttage

Le tout-à-l'égout est le résultat d'une histoire qui ne peut être prise en charge que par la communauté entière et donc qui justifie que la Région prenne une part du financement de ce réseau.

### C.2. – Développement d'une nouvelle ingénierie financière publique

Les investissements importants requis par l'entretien et le développement d'infrastructures hydriques peuvent rendre les pouvoirs publics dépendant de financements privés consentis à des fins lucratives. Si l'on considère que l'eau est un bien commun et que sa gestion doit être publique, il importe d'éviter au maximum cette dépendance financière. Des alternatives doivent alors être recherchées auprès de crédits publics locaux, banques coopératives publiques, l'épargne publique...

### **D. Le pouvoir politique doit redevenir un acteur collectif indéniable, mais ouvert et allié de ses citoyens**

Comme seul le sujet politique est capable de coordonner les différentes interactions, non seulement entre les différents opérateurs de l'eau, mais aussi entre la politique de l'eau et les autres politiques (sectorielles), la gestion de ces relations revient essentiellement aux pouvoirs publics qui garantissent dès lors l'efficacité de la politique de l'eau par la maîtrise de l'ensemble des enjeux sociétaux transversaux liés à l'eau.

#### D.1. Parvenir à un contrôle démocratique sur la politique de l'eau

L'usage de l'eau, reconnue patrimoine commun de l'humanité, ne peut se faire suivant les logiques de l'utilité individuelle mais répond à la mise en œuvre de la responsabilité collective. Ainsi, par exemple, la transparence des modes de financement appliqués par les pouvoirs publics, liés à l'économie de l'eau, se justifie par le fait que les mécanismes économiques appliqués doivent viser au bien-être collectif.

*Toute forme de financement réalisé par les pouvoirs publics doit être transparente et sa pertinence justifiée.*

En outre, l'analyse économique ne peut, à elle seule, rendre compte des principes que l'on cherche à mettre en œuvre au niveau de l'eau. Tous les aspects couverts par la politique de l'eau doivent être rendus transparents et la discussion publique et collective des critères d'évaluation de la politique de l'eau semble être une étape préliminaire incontournable à cela.

#### D.2. Replacer la politique de l'eau au cœur des questions liées au vivre-ensemble

Pensée en termes de droits et de bien-être collectif, l'économie de l'eau redevient dès lors l'affaire de tous, *res publica*, et donc une vraie question politique. A partir de là, un nouveau rapport à la politique de l'eau – et à l'eau elle-même – s'installe. L'action politique, en dialogue avec les autres politiques de la ville et avec les citoyens, retrouve prise sur les différents territoires (géographiques, économiques et sociaux) liés à l'eau.

## Chapitre 4

L'eau comme bien commun suppose de la voir comme un patrimoine universel

### L'approche transfrontières

*Vers une culture citoyenne et coopérative solidaire  
sur l'ensemble du cycle de l'eau*

Bruxelles reconnaît l'eau en tant que patrimoine commun de l'humanité. Dans la pratique, tant à Bruxelles qu'ailleurs dans le monde, on est encore loin de pouvoir appliquer réellement ce statut accordé à l'eau. Notre manière actuelle de traiter l'eau dégrade sa qualité, la capacité de renouvellement des ressources locales et, de surcroît, le cycle global de l'eau est perturbé.

Face aux enjeux de l'eau qui agissent à tous les niveaux, du local au global, l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau fondée sur la responsabilité citoyenne et collective, la coopération et la solidarité, est indispensable. Bien que, pour être efficaces, les solutions aux problèmes liés à l'accès à l'eau et à l'environnement se définissent d'abord localement, il semble que cette nouvelle culture ne s'établira que si des valeurs communes sont partagées par tous, à l'échelle de l'humanité. Dans ce contexte, Bruxelles et ses habitants doit assumer un rôle actif en faveur d'une politique de l'eau au-delà de ses frontières.

Bruxelles est traversée par des cours d'eau qui trouvent leurs sources en dehors de son territoire et qui poursuivent leurs cours au-delà de ses limites administratives, jusqu'à la mer. En outre, pour son approvisionnement en eau potable, Bruxelles fait venir de l'eau d'un bassin hydrographique voisin, celui de la Meuse. Ces situations imposent un devoir de négociation entre les populations en amont et en aval, tout comme entre Régions. Aussi, bien que le territoire de la Région bruxelloise soit totalement inclus dans le bassin de la Senne, ce dernier fait partie du bassin international de l'Escaut. Afin de préserver, pour l'avenir, des relations harmonieuses entre Bruxelles et les Régions voisines, ainsi qu'avec tous les acteurs et populations concernés, la gestion commune des eaux mérite d'être renforcée par une réelle coopération transfrontalière.

Au niveau européen, Bruxelles doit agir en faveur d'une amélioration de la mise en œuvre des politiques de développement durable et de cohésion territoriale, qui sont liées à l'eau. Au-delà de l'application des directives européennes, Bruxelles et ses habitants peuvent également contribuer à l'instauration d'une nouvelle politique européenne de l'eau, qui reconnaît l'eau en tant que bien commun et contribue efficacement à la mise en œuvre concrète du droit humain à l'eau partout dans le monde.

#### A. La coopération transfrontalière (interrégionale et internationale) à l'échelle des bassins hydrographiques

Tant au niveau international que national, et en l'occurrence belge, l'eau dépasse les frontières administratives et politiques.

C'est ainsi qu'à l'échelle de la Région Bruxelles-Capitale (RBC), on relève que les eaux de surface proviennent en partie de deux autres régions belges : la Senne prenant sa source en région wallonne, traverse la région flamande pour ensuite passer par la RBC. Par ailleurs, cette dimension trans-régionale de l'eau se constate dans le fait, d'une part, que le bassin de la Senne appartient au bassin international de l'Escaut, et d'autre part, qu'environ 70% de l'eau potable distribuée à Bruxelles est puisée dans le bassin de la Meuse.

À ce jour, la gestion commune de ces eaux entre Bruxelles et ses régions voisines mérite d'être renforcée non seulement sur le plan institutionnel mais surtout au niveau de la mise en place des instruments économiques et financiers nécessaires pour une réelle coopération transfrontalière.

#### A.1. La RBC et la coopération transfrontière : le cas de la Commission internationale de l'Escaut

En matière de coopération transfrontière, nous avons analysé le cas de la participation de la RBC

à la Commission Internationale de l'Escaut (CIE), composée de la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Région Wallonne, la Région Flamande, et la Région Bruxelles Capitale. Face aux informations accessibles qui sont relativement peu nombreuses, ainsi qu'au manque de lisibilité des activités de la Commission, nous pensons que la RBC a un rôle à jouer au sein de cette institution à plusieurs niveaux.

Bruxelles possède une expertise spécifique qui est en voie d'élaboration sur la gestion en milieu urbain. Il paraît évident qu'elle devrait pouvoir partager cette expérience avec les autres villes du bassin de l'Escaut. Cet échange entre les villes du bassin serait notamment pertinent dans la perspective de l'élaboration du plan de gestion du bassin de l'Escaut<sup>5</sup>.

Il est évident que pour nous, il s'agit de la promotion de l'eau en tant que bien commun – en opposition à une tendance actuelle d'une approche de l'eau en tant que bien économique, ou encore en tant que bien stratégique – afin de tendre vers l'établissement, par la CIE, d'une politique de l'eau transversale qui soit intersectorielle.

Mais les échanges ne doivent pas seulement se faire entre villes, ils doivent se faire entre citoyens de ces villes aussi. Il y a lieu de rapprocher les activités de la Commission du citoyen et ainsi créer une conscience d'appartenance des citoyens au bassin hydrographique de l'Escaut, alors que les fleuves et rivières peuvent relier les hommes. La CIE devrait pouvoir mener des projets afin de parvenir à la mise en place d'une gestion de l'eau fondée sur une responsabilité partagée entre les Etats et les régions du bassin de l'Escaut. Pour ce faire, la CIE devrait avoir davantage de pouvoirs spécifiques, distincts de ceux des Etats membres qui la composent.

En ce sens, il faut une plus grande autonomie de la CIE. Il s'agirait de proposer des mécanismes qui permettent à la CIE d'obtenir davantage de moyens financiers, afin de mener des actions propres, dont notamment des actions visant les citoyens. Cette plus grande autonomie pourra également permettre une plus grande transparence et publicité des travaux de la Commission.

## A.2. La RBC et la coopération transrégionale au niveau belge

Au niveau national, nous remarquons que malgré la multitude d'acteurs en matière d'eau, la coopération transrégionale pourrait être renforcée. En effet, à la lumière de la coopération internationale mise en œuvre entre les différents Etats riverains, il semble pertinent qu'au niveau belge, les régions riveraines d'une même rivière ou d'un même bassin hydrographique travaillent ensemble pour mettre en place une gestion concertée des ressources en eau à cette échelle. Il s'agit d'agir en faveur de la généralisation des contrats de bassin versant, des contrats de ruisseaux et des contrats de rivières qui, le cas échéant, dépassent les frontières administratives.

Dans cette perspective, la RBC devrait engager les discussions avec la Région Wallonne et la Région Flamande pour élargir le contrat de rivière de la Senne afin qu'il devienne transrégional.

Nous pensons qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle institution qui "chapeaute" les différents niveaux de gestion de l'eau au niveau belge. Cette institution pourrait être le lieu d'échange entre le niveau local (contrat par bassin versant), le niveau transrégional (contrat de ruisseau et de rivière), et le niveau international (gestion par bassin hydrographique international). Une telle concertation pourra permettre une évaluation des impacts des projets/activités développés à chaque échelle de gestion, et par conséquent, permettre une meilleure coordination des différentes actions en fonction des répercussions sur les différents niveaux de gestion.

## B. La contribution de Bruxelles aux politiques européennes

A cette échelle, nous sommes convaincus que la RBC et ses habitants, non seulement, a un rôle à jouer, mais également qu'elle a les capacités pour mettre en avant, au sein de forums internationaux et européens ou de réseaux de villes, les expériences innovantes en matière de

---

<sup>5</sup> Le plan de gestion dit « faitier » du Bassin de l'Escaut vise à donner aux parties du bassin davantage de coordination et d'harmonisation de la gestion des eaux de l'Escaut afin de répondre de manière plus efficace aux objectifs et mesures imposées par l'Union européenne, précisément des objectifs de qualité de l'eau qui découlent de la Directive-cadre sur l'eau de 2000.



gestion de l'eau, telles que la tarification solidaire et progressive de l'eau, le maillage bleu, la dimension participative apportée par les EGEB, la solidarité de bassin versant...

### B.1. Bruxelles, capitale européenne

a - Bruxelles, étant à la fois capitale européenne, une ville et une région, devrait jouer un rôle moteur dans l'échange d'expériences à différents niveaux. Son action pourrait se faire tant au niveau interrégional qu'au niveau des villes, ou encore qu'au niveau des habitants, soit des citoyens.

En effet, au niveau interrégional, nous pensons que la RBC pourrait agir pour la création d'un lieu de rencontre entre parlementaires régionaux afin d'échanger leurs expériences en matière de gestion de l'eau des différentes régions européennes. Ainsi on pourrait imaginer l'instauration des Etats Généraux des Elus et des Citoyens pour l'Eau.

En tant que ville ayant sa propre expérience en matière de gestion urbaine de l'eau, et faisant partie du Réseau Européen des Villes et l'Eau<sup>6</sup>, devrait la partager avec les autres villes du Bassin de l'Escaut afin de promouvoir l'échange d'expérience entre villes.

Nous pensons, enfin, que l'expérience de la société civile bruxelloise en matière d'eau est à partager et à poursuivre au-delà des frontières. Il y a lieu de favoriser des échanges entre citoyens européens sur ces questions (et d'autres), de créer un mouvement sur ces questions au niveau de cette échelle d'action. Pourquoi ne créerait-on pas des Etats Généraux Européens pour l'Eau ?

b - Par ailleurs, Bruxelles et ses habitants devrait défendre sa vision de l'eau en tant que bien commun public, au niveau européen, afin d'influencer les politiques européennes dans ce sens. Nous proposons, à ce titre, que la RBC soutienne l'Initiative Citoyenne Européenne sur l'Eau (à l'initiative d'une plateforme associative « ICE-Eau »), qui veut modifier la Directive-cadre sur l'Eau 2000/60, sur trois points :

- Consacrer l'eau en tant que bien commun (Préambule) ;
- Supprimer le principe de la récupération totale des coûts de production et du capital investi (art.9) ;
- Renforcer et préciser les moyens pour une réelle participation citoyenne au processus décisionnel (art.14).

c - Nous proposons de promouvoir, au niveau européen, l'élaboration de règles commerciales qui tiennent compte de l'eau virtuelle, afin de réduire l'empreinte hydrique de certains pays, à travers la réduction de productions de biens commerciaux grandes consommatrices d'eau dans des régions connaissant déjà une situation de stress ou de pénurie hydrique.

Enfin, nous pensons que Bruxelles, étant la capitale européenne, devrait aussi agir pour la sensibilisation, voire la mobilisation des personnes qui travaillent au sein des instances européennes. Nous souhaitons que les personnes qui gèrent le bâtiment du Parlement européen participent avec les habitants, aux projets locaux sur lesquels sont implantés les institutions européennes. Il s'agit d'inviter ces personnes et celles qui y travaillent à réfléchir sur ce que deviendra à l'avenir le Maelbeek.

### B.2. Le « Blue Print »

Sur la base de l'évaluation des politiques mises en œuvre en matière d'eau, l'UE est en cours de préparation du « Blue Print », qui est un document de recommandations politiques afin d'élaborer une stratégie pour la sauvegarde des eaux européennes.

Il faut rester vigilant sur l'évolution de ce projet afin qu'il incarne le début d'une réelle politique de l'eau transversale aux autres politiques européennes. Il nous semble que le Comité des Régions devrait être inclus dans le processus décisionnel des politiques européennes, et ainsi offrir la

---

<sup>6</sup> Le Réseau Européen des Villes et l'Eau cherche à « renforcer et multiplier les échanges d'expériences entre les villes européennes au plan des innovations dans le domaine de l'eau ainsi qu'au plan de la participation directe des citoyens aux décisions », afin que les villes du Réseau aient la capacité, ensemble, de pouvoir « anticiper, entre autres, les réactions communes aux mutations socio-économiques et au changement climatique, à partir des enjeux et des prospectives liés à l'eau ».

possibilité aux régions européennes de prendre part au processus.

### B.3. La « Maison Européenne de l'Eau »

Le projet de l'établissement d'une « Maison européenne de l'eau » à Bruxelles, proposé par le European Water Partnership (EWP) semble, selon les informations disponibles, être conçu comme un lieu de promotion des nouvelles technologies pour la gestion de l'eau, élaborées principalement par les opérateurs privés. La RBC doit encore donner son accord sur l'éventuelle localisation de ce projet dans un bâtiment classé situé dans le parc Tournay-Solvay, à Boitsfort.

Nous pensons que ce projet représente un danger, qui semble tendre vers une présentation des avancées technologiques, donnant ainsi la part belle aux développeurs et opérateurs privés. Cela risque de réduire la complexité des défis actuels liés à la gestion de l'eau à de simples choix technologiques.

Nous faisons une contre-proposition de ce que pourrait être un autre projet de Maison Européenne de l'Eau, fondé sur la reconnaissance de l'eau en tant que bien commun, et dont la Région de Bruxelles-Capitale pourrait être partenaire. Cette Maison serait, d'une part, un lieu d'informations pour le citoyen, une base de données sur tous les aspects liés à la gestion de l'eau (législations européennes, état des lieux des projets, exposition des savoirs techniques et scientifiques), tout en gardant un regard critique sur la mise en pratique, au regard des normes environnementales et des principes défendus par la RBC. En faire un lieu où les savoirs techniques seraient accessibles, en tant que bien commun, et disposés selon les échelles/contextes spatiaux et géographiques, ainsi que selon les agencements humains qu'ils supposent ou créent. Elle pourrait être l'espace proposant un partenariat actif entre le monde associatif, les syndicats, les milieux académique et universitaire. D'autre part, cette Maison Européenne de l'eau pourrait être un lieu de vitrine de la participation de la société civile dans la politique de l'eau à Bruxelles.

### C. La solidarité internationale pour l'eau à Bruxelles et la mise en œuvre du droit humain à l'eau dans le monde

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement reste un vrai problème dans le monde. Bruxelles et les bruxellois peuvent agir en faveur de la mise en oeuvre concrète du droit humain à l'eau, ainsi que pour renforcer la solidarité internationale en la matière. À l'égard des pays tiers, il faut agir en faveur de la promotion d'un accès à l'eau qui assure le maintien des cultures vivrières à destination des populations locales.

Ici, il existe un grand nombre d'organisations de solidarité et coopération internationale sur l'eau ainsi que des organisation environnementales qui à Bruxelles agissent dans ces directions. Ces organisations doivent pouvoir être soutenues d'une part et d'autre part, échanger des expériences et créer des synergies entre elles.

L'ordonnance-cadre sur l'eau de 2006 (art.38 §5) prévoit la constitution d'un fonds de solidarité internationale pour l'eau, alimenté par le prélèvement d'une partie des recettes générées par la tarification de l'eau. À ce titre, nous recommandons à la RBC de veiller à ce que le Fonds de solidarité internationale pour l'eau permette le développement de projets de coopération dite « intégrée » pour en assurer leur durabilité, en prenant en compte les critères suivants :

- Connaître les enjeux locaux et la capacité des populations impliquées.
- Établir la compréhension et la confiance au sein de tous les partenaires et acteurs du projet.
- Développer des techniques appropriables et appropriées par les populations, qui soient également les plus adaptées à la situation locale et les moins coûteuses.
- Être attentif aux choix des techniques développées car, en fonction du contexte, elles peuvent avoir des effets paradoxaux, comme l'adoption d'usages non durables ou encore exclusifs.
- Intégrer tout à la fois la politique de l'eau à la gestion environnementale, à l'aménagement du territoire, aux politiques de prévention des risques...
- Intégrer la participation citoyenne.
- Favoriser les transmissions et échanges d'expériences, de savoir-faire, tant techniques que relatifs à l'humain (implanter des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement dans

une communauté locale implique la prise en compte de facteurs culturels, sociologiques...).

Il y a lieu de créer les conditions d'un partage des expériences internationales favorisant les bonnes pratiques et les bons usages de l'eau. A ce niveau, nous attirons l'attention sur le fait que l'échange d'expériences présente un intérêt mutuel. Nous pourrions bien, en effet, apprendre du Sud. Il existe des savoirs ancestraux et locaux sur la gestion des ressources en eau qui ont amené dans des communautés traditionnelles le développement de techniques décentralisées et qui pourraient peut-être dialoguer avec notre conception de la gestion de l'eau, voire nous inspirer à Bruxelles dans nos tentatives de recherches sur les technologies diversifiées. Nous possédons la conviction que nous pouvons apprendre du Sud.

Nous considérons, également, que la RBC a un rôle à jouer auprès des organisations internationales, en matière d'échanges commerciaux internationaux pour que ceux-ci tendent à prendre en considération l'eau virtuelle (idée déjà exprimée à l'échelle européenne).

Il faut pouvoir intervenir au sein des organisations internationales afin de proposer l'élaboration de normes qui favorisent la production de biens qui soit respectueuse des équilibres naturels et en particulier de la capacité de renouvellement des ressources locales en eau. La RBC devrait promouvoir l'instauration de normes protégeant les ressources en eau, en empêchant les usages de l'eau non durables et les pratiques mettant en péril la ressource.

Nous pensons enfin que la RBC pourrait avoir un rôle à jouer sur les politiques nationales et internationales de l'eau (et de ses usages) pour que ces politiques garantissent la réalisation des droits de l'homme, du droit à une vie digne, ainsi que la protection et la préservation de l'environnement et de ses équilibres naturels.

Il nous faut prendre conscience et encourager la consommation de biens produits dans des conditions de respect du droit humain à la vie et dans le respect des ressources en eau des pays tiers, en particulier là où l'accès à l'eau pour la population n'est pas garanti durablement.

## Chapitre 5

L'eau comme bien commun suppose qu'elle soit vraiment gérée en commun :

### L'approche par la participation

*Affirmer que l'eau est un bien commun signifie qu'elle doit également être gérée le plus possible en commun.*

A Bruxelles, l'eau est gérée par les services publics dans un souci de répondre au concept de *droit à l'eau*, partant du principe que *l'eau est un bien commun de l'humanité*. Cela en fait-il pour autant un bien géré en commun ? Ce que l'on observe dans nos modèles de démocratie technologique, c'est que l'eau se trouve très éloignée des préoccupations quotidiennes du citoyen, sauf lorsque ce dernier reçoit sa facture ou lorsqu'il a les pieds dans l'eau. Cela est dû au fait que le citoyen délègue totalement cette gestion aux politiques, qui eux-mêmes la délèguent dans la plupart des cas à l'administration, qui bien souvent la délègue aux techniciens, voire à la finance privée, comme dans le cas de la Station d'épuration de Bruxelles - Nord (STEP Nord). Pour ne rien simplifier, les opérateurs de l'eau agissent, à Bruxelles, de manière cloisonnée et chaque Commune détermine sa propre politique. Au total, le citoyen moyen est le plus souvent renvoyé au statut de client ou de victime. L'eau sort dès lors du champ d'une culture politique et apparaît très peu comme un bien géré en commun. Même s'il ne s'en rend pas toujours compte, la vie de chaque citoyen est grandement déterminée par les choix en matière de gestion de l'eau.

Ceci dit, comme avec nombre de questions liées aux ressources naturelles, il apparaît clair aujourd'hui que tout un chacun doit être associé activement à la gestion de ces ressources. Il s'agit déjà d'user de l'eau de manière parcimonieuse et durable. C'est une question d'éducation (permanente). Dans le même ordre d'idée, la mise en place de technologies décentralisées qui favorisent les cycles de l'eau au sein du bâti tels que les citernes, jardins d'orages ou toitures vertes, etc. permettent à chacun de prendre part à une gestion collective de l'eau dans la ville. La parcelle devient dès lors un lieu d'action et de participation, l'habitant un acteur-usager et non plus un consommateur. Et même lorsqu'il s'agit de prendre des mesures dans l'espace public, en voirie, le riverain ou l'utilisateur de cet espace pourrait tout aussi bien participer à sa requalification. Il apparaît clair avec les Nouvelles rivières urbaines que la gestion de l'eau n'est pas seulement du ressort exclusif du secteur de l'eau, elle entre également dans le champ des politiques d'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'urbanisme, de la mobilité et de la santé publique.

Dès lors que ce bien commun n'est plus seulement affaire de spécialistes, il est nécessaire de pouvoir rouvrir des espaces de dialogue commun aux décideurs politiques, aux techniciens, aux opérateurs de l'eau, aux chercheurs et aux citoyens. Ensemble, ils favorisent l'émergence d'une intelligence collective et d'une vision globale de la question de l'eau dans son environnement, permettant une prise de décision plus ouverte et mieux concertée et ce à plusieurs échelles de l'action locales et globales.

Il y a lieu de soutenir la constitution d'un mouvement de la société civile sur la question de l'eau à Bruxelles qui relierait les acteurs pour traiter de l'ensemble des questions liées à l'eau et à ses connexions. Ce mouvement régional devrait également participer - au moins de manière délibérative - à la politique de la Région et à la gestion des opérateurs de l'eau, voire à la prise de certaines décisions. Cette forme de la gestion de l'eau participerait d'un renouveau démocratique en accroissant la confiance entre citoyens et politiques.

Outre les effets positifs d'une démarche participative ouvrant à un maximum d'espace de gestion commune, les études scientifiques sur le sujet recensent d'autres avantages encore : avancées sociales car on assiste à une plus grande prise en compte de la justice sociale par les citoyens-usagers<sup>7</sup> et une meilleure efficacité de la gestion, ne fut-ce que par l'évitement d'erreurs et de

---

<sup>7</sup> Les EGEB tiennent beaucoup à ce terme de citoyen-usager car il n'est pas question de considérer que les Bruxellois sont des « consommateurs » d'eau ce qui est les placerait dans un logique exclusivement marchande que nous récusons comme allant à l'encontre de l'eau bien commun.

longs conflits postérieurs à des prises de décision qui n'ont pas tenu compte de la sensibilité et des préoccupations des riverains.

Pour ancrer durablement l'eau dans la ville, l'imaginaire est également une porte d'entrée à ne pas laisser de côté. C'est pourquoi un travail culturel, ludique et festif, renforçant la 'reliance' entre les acteurs, pourrait être l'occasion de mettre en mouvement les bassins versants et, petit à petit, rendre encore plus visible et vivante une eau depuis trop longtemps oubliée.

## **A. Les territoires de la participation**

### **A.1 Le citoyen-acteur plutôt que le consommateur**

La personne en tant que telle est la première utilisatrice d'eau. On le sait, cette dernière est un bien essentiel pour la vie, ce qui en fait un droit reconnu par l'ONU. Si ce droit n'est pas contestable il laisse la personne loin de la gestion du bien. Nous pensons que si la personne doit être bénéficiaire du droit, ce n'est pas pour autant qu'elle soit seulement consommatrice de l'eau. L'habitant, doit être considéré comme un utilisateur du bien, mais aussi comme citoyen, un partenaire (direct et indirect) de la gestion de ce bien commun.

#### **A.1.1. Utilisation rationnelle de l'eau**

Utiliser l'eau dans une optique de gestion durable commence, dit-on, par les petits gestes qui économisent l'eau. Cela suppose toutefois une prise de conscience réelle de l'importance du bien qu'est l'eau au-delà de la seule pression sur l'individu par le biais du prix de l'eau. A cet égard, l'on entend souvent dire qu'un prix de l'eau trop bas n'amène pas les habitants et autres usagers de l'eau à utiliser ce bien commun avec parcimonie et aurait au contraire tendance à l'amener à (le) surconsommer. Nous ne le pensons pas, ce raisonnement se fonde sur l'idée que l'habitant est un client d'un 'produit' jetable faisant parti d'une masse consommatrice. Dès lors que la tarification est progressive, le passage d'un palier à un autre en fonction du volume d'eau à utiliser est déjà en soi une réponse. Mais ce n'est pas suffisant, l'information sera essentielle et la participation à différentes formes de gestion de l'eau également.

La société dans laquelle nous vivons nous amène aussi à « consommer » des objets non ou parfois peu respectueux de l'environnement mais aussi de la quantité d'eau utilisée. Il relève donc d'assumer de manière collective la responsabilité d'informer, de sensibiliser et d'encourager l'usager à l'usage de produits plus ergonomiques (comme c'est déjà le cas dans le domaine de l'énergie)

#### **A.4. Le quartier (contrats de quartier, quartier durable)**

Le quartier est un territoire restreint associant le parcellaire et l'espace public dans un espace commun. La proximité des acteurs permet d'y mener des projets coordonnés à haute valeur participative. Les Contrats de quartiers devenus 'durables' intègrent de plus en plus souvent la question de l'eau dans les thématiques abordées. Mais l'appropriation de cette thématique eau n'est pas toujours évidente et sa concrétisation reste souvent problématique. Il nous semble que la difficulté d'intégrer cette thématique dans le débat relève de deux carences : le manque d'approche globale qui doit permettre de mieux comprendre les tenants et aboutissants de la gestion de l'eau en zone urbaine et dans le même temps, le manque de données claires et complètes sur les techniques de gestion de l'eau.

Quoi qu'il en soit, les Quartiers durables notamment sont des lieux où se créent une claire dynamique participative qui peut être rapportée à la question de l'eau et dont il serait dommage de se priver. (Voir aussi le Chapitre 1 )

#### **A.5. La participation au niveau de la commune**

Traditionnellement, c'est à la commune que revient le rôle d'adduction de l'eau et d'égouttage. Elle fait donc le lien entre le service de l'eau et chacun des habitants usagers. Mais depuis longtemps les communes se sont regroupées en intercommunales pour assurer le service de l'eau ajoutant un niveau supplémentaire à la délégation de la gestion de l'eau. Si cela permet d'augmenter en efficacité, cela participe du désintérêt de la population pour la gestion de l'eau. Jusque il y a 20 ans, les intercommunales (alors subdivisées par sous-secteurs géographiques) avaient des tâches assez simples dont elles s'acquittaient sans guère de problèmes. Aujourd'hui, la multiplication de leurs tâches, la complexité croissante de la technicité de la gestion de l'eau et l'impact social de l'augmentation inéluctable du prix de l'eau (devenue de plus en plus rare et de plus en plus chère à produire pure) rend plus fastidieuse la tâche des mandataires communaux qui sont chargés de prendre les décisions au sein des conseils d'administration des 2 intercommunales.

Les mandataires que les communes délèguent à cette tâche ne sont apparemment pas tous conscients de l'importance de leur rôle et certains considèrent ces mandats de second degré comme une prébende ne leur imposant guère de responsabilités. Cette attitude constitue un déficit démocratique.

Par ailleurs, les communes n'ont pas encore pris suffisamment conscience du rôle qu'une partie de la gestion de l'eau ne se joue plus seulement au niveau des acteurs habituels de l'eau mais également au niveau local au travers de la politique de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la mobilité. Ce qui doit les amener à jouer un rôle en première ligne notamment en intégrant les 'Contrats de Nouvelles rivières urbaines' et les Bassins versants.

#### A.6. Au niveau du bassin versant

Le passé et l'expérience en cours des EGEB montre que les habitants sont prêts à s'intéresser et à s'investir dans un dossier quand celui-ci présente une réalité de proximité qui leur permet de comprendre immédiatement les enjeux et de par la suite de maîtriser la complexité toujours présente du sujet. Cette proximité permet aux citoyens de s'investir progressivement dans des outils proches d'eux, de taille et de complexité modeste, ce qui leur permet de tisser une relation de confiance avec l'outil. L'immersion dans la gestion de l'eau dans le cadre d'un bassin versant permet de lutter contre le sentiment d'en être dépossédé. Ce niveau répond aussi au besoin de réfléchir à des techniques et savoir-faire qui soient à la fois « appropriables » et « gérables » par les citoyens. Voir *Partie 1 - Une approche par bassin versant*.

##### A.6.1. Création d'un mouvement par bassin versant

Nous avons de fait pu constater que la notion de bassin versant solidarise les habitants dans une même unité physique (au sens géographique du terme). En Région bruxelloise nous avons pu recenser divers bassins versants où les habitants réalisent, par exemple, que les aménagements ou attitudes adoptées sur les hauts des versants ont des conséquences directes sur le bas de la vallée. L'eau a d'ailleurs déterminé le paysage vallonné de Bruxelles et la couche urbaine composée du bâti et du social l'épouse en général, même si la densité de l'urbanisation masque en partie l'origine hydraulique des faciès urbains.

Des événements critiques tels qu'inondations ou aménagements hydrauliques lourds ont mobilisés les habitants au sein des bassins versants et il serait dommage de ne pas garder l'acquis de ces mobilisations si l'on souhaite organiser la participation dans la durée.

La solidarité de bassin versant, l'interdépendance entre les habitants du haut de la vallée et ceux du bas nous conduisent dès lors à proposer que se crée un mouvement d'acteurs coordonnés par bassin versant. Il est constitué d'acteurs qui ont un intérêt pour la question de l'eau et sa gestion à partir de multiples approches et actions (voir *Partie 1 - Une approche par bassins versants* pour une explicitation de ces formes d'action) :

- diagnostic de l'eau et de sa circulation dans le bassin versant
- connaissance historique des lieux notamment en rapport à l'eau
- connaissance de la forme et de la qualité du réseau d'égouttage
- connaissance de la géologie
- connaissance des acteurs...

- contribution aux Nouvelles rivières urbaines
- réhabilitation des zones naturelles liées à l'eau
- etc.

Les acteurs sont privés - des individus, des groupes, des organisations ou entreprises - mais aussi des acteurs publics. Ensemble, ils élaborent une connaissance globale de la circulation de l'eau en rapport à l'environnement et les usages sociaux de l'eau. Ensemble, ils imaginent des projets cohérents et en rapport au Plan de Gestion de l'Eau. Ils créent un espace de dialogue et fondent le mouvement du bassin versant.

Ce mouvement se construit sur la base d'une dynamique à la fois spontanée et orientée voire planifiée. Le dosage entre spontanéité du mouvement d'habitants que l'on ne peut contraindre lorsqu'il s'agit de bénévoles et de planification si l'on souhaite se donner des objectifs chiffrés est à expérimenter.

Une chose est claire pour faire exister une dynamique de bassin versant dans la durée, il est nécessaire de partir de quelques projets phares (voir *Partie 1 - Une approche par bassins versants*) ainsi qu'une 'coordination' qui permet de faire exister l'espace de coopération.

#### A.6.2. Les contrats de nouvelles rivières et de bassins versants

La notion de contrat doit être discutée. Historiquement, dans le cadre de ce qui est proposé ici, il faut relier son inspiration avec la notion de contrat de rivière. Les contrats de rivières sont une manière de ...

On peut l'entendre comme un engagement formel entre deux ou plusieurs parties. On peut également le voir de manière plus ouverte comme le contrat social qui est un engagement moral...

Les contrats de nouvelles rivières pourraient à terme se donner des objectifs chiffrés et planifier de manière à plus structurer leur action.

#### A.6.3. Assemblée de tous les acteurs de l'eau par bassin versant

Régulièrement, l'ensemble des acteurs de l'eau se retrouvent pour se donner une vision globale, échanger des connaissances, mais surtout opérer des choix en terme de priorités, se donner des objectifs et tant les mouvements de la société civile que les communes....

### A.7. Le niveau régional

Depuis quelques années la Région bruxelloise a vécu des événements qui ont ramené la question de l'eau à la conscience des habitants, alors que le voûtement de la plupart des cours d'eau et la facilité d'accès à l'eau potable l'avait écartée des esprits. Nous citerons l'augmentation du prix de l'eau de distribution suite à la nécessité d'épurer nos eaux usées, l'avancée sociale et environnementale qu'a représenté la création du tarif progressif, la multiplication des inondations suite à la montée de l'imperméabilisation des sols, le conflit entre la logique publique régionale et la logique de profit commercial de la société à qui a été délégué la gestion de la station d'épuration nord.

La politique de l'eau, in fine s'établit au niveau régional, on le voit notamment avec le PGE produit par Bruxelles Environnement, qui définit les cadres et concepts généraux. Il y a lieu dès lors d'établir un niveau d'action de la participation (de l'agir en commun) qui soit en correspondance avec ce niveau institutionnel de la gestion de l'eau.

#### A.7.1. Un mouvement régional

Un mouvement régional de la société civile sur les questions de l'eau devrait se constituer sur la base de l'ensemble des acteurs de l'eau agissant sur la Région bruxelloise . Il réunirait bien sûr les acteurs des bassins versants mais aussi tous ceux qui ont un lien direct ou indirect avec la politique de gestion de l'eau intégrée dans un projet de ville (cyclistes, naturalistes, acteurs de la rénovation urbaine, comités de quartiers.....)

Ce mouvement de 'contre-pouvoir' s'inscrit dans une double démarche critique et constructive à la fois. Le terme de 'contre-pouvoir' pouvant trouver une double acception : contre dans le sens de 'opposé', contre dans le sens de 'épaule contre épaule', allant ensemble dans une direction commune mais pas à la même place. Les EGEB par exemple, offrent cette double position : contribuer au PGE mais rester critique là où apparaissent des manques, des blocages tout en proposant systématiquement des mesures innovantes et constructives.

Un tel mouvement possède donc un rôle de recherche, de mise en lien, de contribution créative, de critique et d'éducation permanente. Si les EGEB en donnent peut être en partie la direction, il est trop tôt - à l'heure de l'écriture des recommandations dans le cadre du PGE et donc avant la fin des travaux des EGEB - pour en définir avec plus de précisions les rôles et moyens. Mais, dans une perspective de politique participative de l'eau à Bruxelles, il est indéniable qu'un tel mouvement soit institué.

#### A.7.2. Une 'coupole' associant tous les acteurs de la gestion de l'eau

En fait la gestion de l'eau à Bruxelles est d'une grande complexité. La responsabilité historique des communes quant à l'approvisionnement des habitants en eau potable et quant à la lutte contre les inondations a, très logiquement, fait l'objet d'une intercommunalisation dans un but d'efficacité et d'économies d'échelle. Toutefois, la gestion de l'eau a été divisée en différentes compétences si bien qu'aujourd'hui, malgré la simplification réalisée par la Région bruxelloise depuis 1989, l'on se trouve en 2011 confrontés à 5 acteurs importants de la gestion de l'eau :

- l'intercommunale Vivaqua est responsable de la production à l'adduction d'eau potable en région bruxelloise ;
- l'intercommunale Hydrobru est responsable de la distribution d'eau potable, de la collecte des eaux usées et donc de l'entretien du réseau d'égouts ;
- la Région bruxelloise est responsable de l'épuration des eaux usées (grands collecteurs, stations d'épuration, de la mise en place du réseau de mesures quant à la qualité et au débit des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi de la coordination de la politique de l'eau ;
- la SBGE (Société Bruxelloise de Gestion de l'eau, société anonyme de droit public) ;
- Bruxelles-Environnement est responsable de la gestion des aquifères et des cours d'eau de faible importance (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) ainsi que de la représentation de Bruxelles dans le district international de l'Escaut.

Cette multiplicité des acteurs doit évidemment être prise en compte pour réussir une participation des citoyens. Aussi, tenant compte de l'existant et de la nécessité d'impliquer étroitement le citoyen-usager dans la gestion de l'eau, nous imaginons une 'coupole' qui puisse intégrer l'ensemble des acteurs liés à l'eau qui tiennent compte autant des approches communales par bassin versant que des acteurs de la société civiles et institutionnels régionaux.

Afin de réussir la mise en place d'un tel outil qui ferait de Bruxelles un modèle en matière de démocratie participative de l'eau, il conviendra d'être clair sur la composition, les compétences et le fonctionnement du COGERE.

Ces propositions, si elles sont pratiques sont aussi basées sur une réflexion en profondeur concernant l'articulation entre la démocratie représentative actuelle, le besoin de formes nouvelles de participation citoyenne et l'enjeu de réconcilier la ville avec l'eau.

## **B. L'imaginaire de l'eau et les usages sociaux de l'eau**

Pour favoriser la gestion participative de l'eau divers outils sont déjà disponibles, d'autres restent à créer et à mettre en place...

### **B.1. L'imaginaire de l'eau**

L'eau possède une grande force sur les imaginaires. Si les poètes nous guident sur ce chemin nous le vivons tous intimement : ce n'est pas pour rien que nous mettons souvent à profit notre temps libre pour aller nous 'ressourcer' au bord de cours d'eau, de lacs ou de la mer.



Mais inversement, l'eau peut exister dans l'imaginaire avant même que d'exister dans la réalité. Dans cette ville qui a refoulé l'eau, qui, au cours des âges, lui a fait perdre une grande part de sa présence et donc de sa charge poétique, on voit combien la seule évocation de l'eau crée déjà une puissante dynamique de plaisir et de désir. L'eau même absente fait rêver et son pouvoir de reliance entre les humains est bien réelle dès lors que cette attractivité se transforme en projet.

C'est déjà la rendre présente que travailler sur l'eau à partir de l'expression créative et artistique. Nous rencontrons nombre d'artistes qui évoquent l'eau dans leurs oeuvres ou qui travaillent à partir d'elle. L'eau imaginée peut créer des fleuves d'expression. L'eau fait donc écrire les poètes, sculpter les artistes et chanter tout le monde. On le voit, on peut faire la fête pour l'eau et la célébrer, parce que justement elle est un bien que nous partageons, qui nous traverse et qui est fondateur de toute vie, dont les nôtres.

## B.2. Outils didactiques

Il s'agira à l'avenir de développer un maximum d'outils didactiques qui doivent aider les habitants à mieux comprendre tous les concepts, techniques...leur permettant de participer de manière optimale à la gestion de l'eau dans la ville et dans leur bassin versant. Certains outils existent déjà (map-it, jeu de la ficelle...) ; d'autres doivent être créés (valises pédagogiques sur l'histoire de l'eau dans la ville, maquette à grande échelle permettant de comprendre la notion de bassin versant... ).

## B.3. Une Maison de l'eau bruxelloise

La concrétisation de la volonté de redonner à l'eau sa place dans la ville pourrait se traduire par la création d'une Maison de l'eau bruxelloise (à l'instar de la maison de l'eau européenne-cf Atelier 5). Elle devrait être constituée sous une forme associative (asbl) car elle doit être un lieu de citoyenneté, financée par les pouvoirs publics.

Son rôle et ses missions seraient multiples :

- y seraient disponibles toutes informations utiles concernant la gestion de l'eau à Bruxelles (cartes, explications concernant les bassins versants, enquêtes publiques, infos pratiques ayant trait à la consommation, infos concernant les politiques de l'eau, les acteurs de l'eau....)
- Espace de rencontres, d'échanges de savoirs favorable à la confrontation entre technologies, techniques et formes plus artisanales de savoirs
- Espace de recherche et de réflexion
- Espace de sensibilisation pour les adultes et les jeunes
- Lieu de formations non seulement techniques mais aussi ludiques et créatifs faisant appel à l'imaginaire autour de l'eau
- Lieu d'échange entre acteurs de l'eau : société civile (habitants, associations....), institutionnels, politiques
- Espace de rencontre et d'échange pour les historiens issus des divers bassins versants
- Espace festif et ludique (lieu de préparation et d'organisation des fêtes de l'eau?), ateliers créatifs
- Organisation et soutien et accueil de projets liés à l'imaginaire de l'eau mais aussi plus didactiques.

## B.4. Les « Cases de l'eau »

Dans plusieurs villes italiennes, les services publics de l'eau ont créé « les case dell'acqua ». Il s'agit d'espaces couverts, de taille réduite, où les habitants peuvent venir se servir en eau potable distribuées à des bornes (certaines offrent même de l'eau pétillante!).

L'objectif de ces « maisons » est d'encourager les habitants à boire de l'eau du robinet plutôt que de consommer de l'eau en bouteille dont l'impact sur l'environnement est non négligeable (plastics, transport...) mais aussi de concrétiser le droit à l'eau pour tous face à la menace de marchandisation de l'eau potable.

Créer de telles bornes à dans la région bruxelloise pourrait avoir un impact très positif sur plusieurs plans :

- redonner sa place à l'eau dans la ville
- favoriser et encourager l'usage de l'eau du robinet
- permettre aux sans logis de s'approvisionner en eau potable sans difficultés à tout moment

-créer un lieu de rencontre et d'échange pour les utilisateurs

Il s'agirait aussi d'en faire un espace d'information et de sensibilisation avec aussi pour le public de pouvoir y déposer des suggestions, plaintes, projets...donc, un espace de vie autour et alentour de l'eau

Ces cases devraient être créées en des lieux et sous des formes architecturales qui impliquent la participation des habitants.

#### B.5. Les enquêtes publiques

Un constat: malgré les règles et normes imposées en la matière les enquêtes publiques (et c'est le cas pour l'enquête publique sur le PGE), celles ci sont souvent peu visibles pour le grand public et celui-ci n'y participe donc pas. Par ailleurs, chaque commune gère la publicité comme elle l'entend, du moment qu'elle respecte les règles. Le citoyen ne peut donc pas, actuellement devenir un véritable acteur dès que l'on met une politique en place et souvent il n'en voit que le résultat.

Il faut donc créer un lieu où, en permanence, toutes les enquêtes publiques liées de près ou de loin (ex: aménagement du territoire) à la gestion de l'eau puissent être annoncées, consultées de façon à ce que le citoyen puisse se les approprier. Ils doivent pouvoir y trouver toutes la documentation liés à ces enquêtes (documents, annexes, études...)